



***L'ETAT FAIBLE ET LA CRISE DE L'ETAT EN AFRIQUE  
A L'AUBE DU XXI<sup>EME</sup> SIECLE***

**Mémoire de géopolitique  
du commandant Alfonso LORENZO TABOADA  
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de l'Afrique »**

**Directeur : Monsieur Pascal CHAIGNEAU**

**Avril 2002**

# **L'état faible et la crise de l'état en Afrique à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle**

## **SOMMAIRE**

### **PREMIÈRE PARTIE : LA CRISE DE L'ETAT EN AFRIQUE**

1. Les carences de l'Etat africain aujourd'hui
2. L'Etat africain comme conséquence de l'histoire
3. Circonstances aggravantes

### **SECONDE PARTIE: UNE SOLUTION POUR L'ETAT AFRICAIN**

1. L'Etat multinational
2. L'Etat comme partenaire du développement
3. La démocratie en Afrique

## INTRODUCTION

Aujourd'hui la question du devenir des Etats dans nos sociétés contemporaines est une question récurrente depuis une vingtaine d'années. Après des siècles de croissance ininterrompue, l'Etat, depuis le démantèlement de l'Etat-providence en Occident et l'effondrement du bloc soviétique à l'Est, est partout sur le déclin<sup>1</sup>. Les Etats sont menacés par un double mouvement convergent, la mondialisation d'un côté et inversement, une tendance à la décentralisation et au localisme de l'autre côté.

D'ailleurs la mondialisation n'est pas un phénomène nouveau, il est en marche depuis plusieurs siècles mais de nos jours il semble s'être accéléré. Les deux blocs, occidental et soviétique, n'en font apparemment plus qu'un aujourd'hui et l'économie de marché triomphe sur tous les continents. L'Etat-nation est désormais écartelé entre d'une part, sa vocation originelle de centralisation, de concentration des pouvoirs, devant lui permettre de garantir les citoyens contre les menaces extérieures et intérieures, d'autre part, la dilution de ses pouvoirs à travers des organismes publics et privés qui, de plus en plus, échappent à son contrôle.

Dans les pays développés, malgré ces dérèglements, globalement, l'économie se porte mieux ; le chômage diminue, il y a plus de richesses, plus d'investissements. La très grande majorité des citoyens vit dans la paix, une paix chèrement acquise et jalousement préservée.

Mais il en va tout autrement lorsqu'il s'agit des pays sous-développés, ceux du continent africain par exemple, particulièrement ceux d'Afrique situés au Sud du Sahara.

Dans cette partie du monde qui compte 53 états dont le dernier a accédé à l'indépendance, il y a seulement quelques années. La presque totalité, si ce n'est la totalité, est confrontée à des difficultés qui en font aujourd'hui dans l'ensemble non seulement les plus pauvres du monde, mais aussi les plus sinistrés (annexe 1).

Regroupant une population d'environ huit cents millions d'âmes<sup>2</sup>, l'Afrique qualifiée il y a peu de sous-peuplée, pourrait bientôt être surpeuplée, avec une

---

<sup>1</sup> J. du Bois de Gaudusson et J. F. Médard, *La crise permanente de l'Etat et la recherche difficile de nouveaux modes de régulation, Afrique Contemporaine*, n° 199, 2002, p 4.

<sup>2</sup> *Etat du monde 2001*.

projection de deux à trois milliards d'habitants en 2050, soit plus du quart de la population mondiale. Aujourd'hui l'Afrique ne représente que 2,3 % du PIB, 1,70 % des exportations et 1 % de la valeur ajoutée industrielle du monde. Le PNB moyen par habitant est inférieur à 350 dollars, et n'a fait que décroître depuis les années 70, près de la moitié de la population vit sous le seuil de la pauvreté. Le tiers de ce PNB est fourni par l'agriculture et la part de l'industrie dans celui-ci a aussi décru, traduisant une désindustrialisation du continent au bénéfice du secteur tertiaire. Les industries existantes, souvent mal dimensionnées, fonctionnent avec un très faible rendement, à environ 20% de leurs capacités.

La faillite économique traduit une faillite politique caractéristique d'Etats faibles piégés dans des crises profondes. Des crises qui ont traversé la période de la guerre froide et qu'on avait espérées voir disparaître avec sa fin, car bien que les guerres inter étatiques aient aujourd'hui pratiquement cessé, les conflits internes n'ont fait que se multiplier; les récents événements en République Centrafricaine et le Nigeria<sup>3</sup> en sont une illustration (annexe 2).

L'objet de cette étude est celui d'analyser la situation de faiblesse de l'Etat africain pour arriver à la proposition de quelques solutions pour l'avenir, tout en considérant les caractéristiques des sociétés africaines.

## 1

---

<sup>3</sup> *Les émeutes en RCA violemment reprimés par l'armée en juin 2001 et les luttes ethniques en Nigeria février 2002.*

## **PREMIÈRE PARTIE : LA CRISE DE L'ETAT EN AFRIQUE**

Les déficiences inhérentes aux Etats africains sont de nature politique et économique. Quelques-unes sont la conséquence des caractéristiques des peuples africains, d'autres sont le résultat des processus de décolonisation subis par les Etats du continent d'une part, et de la mauvaise gestion des gouvernements de l'autre.

### **1.1 LES CARENCES DE L'ETAT AFRICAIN AUJOURD'HUI**

Les relations internationales contemporaines étaient fondées sur la prééminence des acteurs étatiques et sur le principe de la non-ingérence, lui-même reposant sur la souveraineté et l'indépendance nationale. L'Etat a été souvent bâti sur des modèles centralisateurs. Dans ce cadre le contrôle de l'appareil de l'Etat est devenu pour les forces politiques un enjeu stratégique de lutte pour le pouvoir, et en même temps l'Etat est devenu un acteur économique prépondérant<sup>4</sup>, créant des monopoles dans des secteurs économiques importants dont les entreprises publiques sont devenues un prototype fort significatif. Mais loin d'avoir produit des effets orientés vers le développement de l'Etat, les stratégies mises en œuvre ont plutôt engendré des pouvoirs forts, mais peu efficaces sur le terrain, incapables de mettre en œuvre les projets d'infrastructures essentiels pour le développement.

#### **1.1.1 L'Etat dépossédé et les nouveaux acteurs**

En Afrique l'Etat fonde son financement sur un modèle rentier, fonctionnant soit sur les ressources tirées de l'aide au développement, soit sur les matières premières solvables sur le marché international. Les crises des années 70 auxquelles s'ajoutent les conséquences d'une mauvaise gestion et de la corruption, débouchent sur une crise généralisée des Etats africains. Les solutions ont été régulièrement prises dans le cadre de politiques d'ajustement avec des conséquences politiques graves. Certaines ont généré, chez les élites au pouvoir, la propension à rechercher, à tout prix, y compris par des voies illicites, les moyens financiers indispensables au maintien de leur train de vie. D'autres conséquences se sont manifestées par l'émergence de loyautés concurrentes autour d'enjeux ethniques ou religieux. Mais la conséquence la plus importante a été l'émergence de nouveaux acteurs qui prennent de plus en plus d'importance et qui occupent désormais la scène politique.

---

<sup>4</sup> J. Fontanel, *L'action économique de l'Etat*, L'Harmattan, Paris, 2001.

Aujourd'hui l'Etat africain est largement concurrencé par une pluralité d'acteurs qui occupent des espaces qui lui étaient réservés. C'est le cas par exemple des ONG qui remplissent diverses fonctions de mobilisation sociale dans leurs nombreuses activités et qui se manifestent parfois par la prise de parole en se transformant en acteurs à part entière de la vie politique. Il faut ajouter que ses actions sont soutenues par l'aide publique au développement dont ils bénéficient au même titre que l'Etat qui n'occupe plus les positions prépondérantes d'hier.

A côté des Etats et des ONG, il y d'autres acteurs qui influencent de façon déterminante les politiques internes. Les bureaux de coopération et les représentations diplomatiques sont devenus aussi des éléments du système politique, comme conséquence des mesures de contrôle de l'aide, de la part des pays pourvoyeurs, dans la gestion publique des Etats récipiendaires. Ces acteurs négocient, par fois à l'insu de l'Etat, directement avec les acteurs sur le terrain. L'exemple du FMI est une illustration du pouvoir exercé sur les décisions économiques des gouvernements au travers du contrôle des aides au développement; ces aides sont données par tranches en raison des échéances et des conditions économiques négociées entre le FMI et les gouvernements.

Les entreprises multinationales qui s'installent grâce aux politiques de privatisation, constituent également des acteurs à part entière. Les organisations religieuses prolifèrent aussi dans des espaces où les Etats prétendaient au monopole dans la gestion du culte.

Comme résultat de cette concurrence on peut constater l'existence d'une différence entre l'Etat légal représenté par les élites au pouvoir, l'administration et le fonctionnariat et la réalité de la société avec sa diversité culturelle, c'est-à-dire l'Etat réel, parfois mieux représenté par les nouveaux acteurs.

### 1.1.2 L'affaiblissement de l'autorité de l'Etat

L'Etat africain a, dans la plupart des cas, échoué dans ses missions d'encadrement territorial, de contrôle des populations et de redistribution. Les excès des régimes corrompus et autocratiques l'ont déconsidéré. D'un autre côté, l'urbanisation non maîtrisée où les populations s'entassent les unes sur les autres transfère de fait la responsabilité de l'Etat aux villes au demeurant dépourvues. De même, la libéralisation des économies appliquée depuis les années 80, a conduit à la désorganisation des appareils d'Etat, obérant du coup la capacité d'intervention des Administrations du fait des ressources misérables d'un Etat largement dépendant de l'étranger.

Les bailleurs de fonds ne veulent plus passer par les Administrations ou les sociétés d'Etat pour intervenir auprès des populations. Ils leurs préfèrent plutôt les ONG, et pèsent ainsi de plus en plus sur la politique des Etats.

La conséquence la plus évidente de l'affaiblissement de l'Etat est le manque de souveraineté non seulement extérieure, c'est-à-dire, la capacité d'assurer ses frontières et de mener avec indépendance sa politique extérieure, mais aussi intérieure. La plupart des Etats africains ne peuvent même plus assurer l'ordre à l'intérieur de leurs frontières ni le fonctionnement des institutions sur l'ensemble du territoire (annexe 3).

Cependant l'Etat affaibli, déconsidéré, voire en décomposition n'a pas pour autant rendu les armes, puisqu'il reste malgré tout l'interlocuteur principal des puissances étrangères et des institutions internationales.

### 1.1.3 Les institutions ne fonctionnent pas

Les Administrations africaines sont caractérisées par une centralisation très poussée du pouvoir à la tête de l'Etat, et une concentration au profit de l'exécutif, le chef de l'exécutif assumant par ailleurs les fonctions de chef du parti au pouvoir<sup>5</sup>.

#### 1.1.3.1 Les institutions étatiques

Des agents de l'Etat exploitent la faiblesse du système en vue de leur propre intérêt. L'Administration se trouve ainsi captée essentiellement à leur profit et comme, de plus, elle n'est pas régulièrement représentée sur tout le territoire, probablement du fait des moyens colossaux que ce déploiement implique, des régions entières se retrouvent marginalisées, exclues des prestations élémentaires qu'un Etat est en devoir d'assurer à tout citoyen.

Enfin, l'autonomisation de certaines structures (collectivités publiques par exemple) est redoutée sur le plan politique du fait du pouvoir que les responsables pourraient y détenir ; ce serait d'ailleurs en contradiction flagrante avec le système monolithique d'unicité du pouvoir d'Etat et du pouvoir politique, même si les textes et les discours sont tout autres.

Il en résulte des effets particulièrement négatifs sur la condition des populations les plus démunies, l'aggravation des inégalités dans la redistribution des revenus et l'accès aux ressources, surtout en milieu urbain.

---

<sup>5</sup> J. F. Médard, *l'Etat patrimonialisé, Politique africaine, 1990.*

### 1.1.3.2 Les partis politiques et les groupes de pression

Il en résulte que le président de la république en Afrique s'apparente davantage au chef traditionnel, détenteur de la sagesse, dépositaire de la tradition et des terres, gardien et distributeur indiscuté des biens de la communauté. Le contrôle social permanent caractéristique des sociétés rurales, est mis au service de l'image du chef auquel il est inconcevable de s'opposer. Le parti politique auquel il appartient devient sa cour, à laquelle il faut absolument appartenir pour pouvoir prendre part à la redistribution.

La notion d'institutions étatiques dont les actions devraient être dirigées de manière impartiale, assurant l'égalité de tous devant la loi et excluant tout népotisme ou clientélisme, est dès lors coupée. Les institutions perdent ainsi leur rôle d'équilibre des pouvoirs au seul profit de l'institution présidentielle désormais hypertrophiée.

D'où les violences de plus en plus fréquentes et graves. La captation d'un pouvoir concentré entre les mains d'un homme et de son clan et mis en œuvre prioritairement au profit de ces derniers, dans un environnement de rareté des ressources, est souvent exploitée pour légitimer le recours à la force.

Dans ce cadre les partis politiques n'ont qu'une existence symbolique et la fonction sociale et politique des groupes de pression et des partis devient presque inexistante.

## **1.2 L'ETAT AFRICAIN COMME CONSEQUENCE DE L'HISTOIRE**

Mais la situation de faiblesse des Etats africains est en partie le résultat de l'évolution historique qu'ils ont subi à partir de leur naissance après la décolonisation.

### 1.2.1 La décolonisation

La décolonisation a eu comme conséquence l'accession des Etats à l'indépendance dans des conditions parfois effroyables.

Les indépendances ont été généralement octroyées dans un climat de violence et, dans bien des cas, suite à une guerre de libération. Le cas de l'Angola qui n'a pas arrivé à l'indépendance qu'en 1979, après plus de 20 ans de lutte armée, installant les protagonistes de cette guerre dans une culture de violence, n'en est que plus patent. Ce pays est, 20 ans après son indépendance, toujours plongé dans la guerre et la nécessité vitale de la négociation est ici totalement ignorée au profit de l'affrontement armé.

Dans ces conditions les nouveaux Etats sont arrivés à l'indépendance dans une situation peu cohérente et peu solide par rapport à leur territoire, leurs peuples et leurs idées du pouvoir.

#### 1.2.1.1 Le territoire

Le territoire est un élément fondamental de l'Etat sur lequel la souveraineté est exercée non seulement sur les personnes mais aussi sur les choses, c'est à dire la souveraineté personnelle et la souveraineté territoriale. Le territoire de l'Etat est unique, indivisible, impénétrable et inaliénable<sup>6</sup>. L'Etat doit être capable d'assurer l'exercice de la souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

Les frontières sont des lignes artificielles et elles ont été définies de façon arbitraire. Dans la majeure partie de l'Afrique, elles ne tiennent compte ni des limites naturelles, ni de la continuité ethnique nécessaire à un minimum d'homogénéité et donc de la cohésion sociale indispensable à tout Etat nation, surtout lorsqu'il est en gestation. Le problème du Sahara Occidental trouve là son origine et ne semble pas prêt d'être résolu.

#### 1.2.1.2 Les nations

L'existence d'une population spécifique est quelque chose d'indispensable pour l'existence de l'Etat. Le rapport de cette population avec l'Etat se fait au travers d'une identité à la fois ethnique et culturelle, c'est à dire la nation, avec une similitude vers l'intérieur et une dissimilitude vers l'extérieur. Encore une fois la décolonisation, en certaines occasions, non prévue et les frontières tracées selon les intérêts des puissances coloniales donnent comme résultat soit des nations divisées entre les territoires de plusieurs Etats, soit des nations forcées de construire des structures étatiques avec des nations différentes.

Rares sont les états africains qui comptent moins d'une dizaine de langues, le plurilinguisme constitue une caractéristique des Etats du continent découlant du processus de décolonisation. La RDC par exemple compte plus de deux cents cinquante langues dont quatre parlées dans de vastes régions à savoir le swahili, le lingala, le tshiluba, et le kikongo<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Andres de BLAS, *Teoria del Estado*, Université National d'Education à Distance, UNED, 2000.

<sup>7</sup> Rémy Bazenguissa, *L'Afrique, mythes ou réalités d'un continent*, Le Cherche Midi éditeur 1995.

Ainsi 187 groupes ethniques dont les aires d'extension recoupés par les frontières des Etats. Il est incontestable que les frontières peuvent séparer des populations de la même ethnie mais les appartenances ethniques et politiques ne se recouvrent pas nécessairement : la frontière entre Nigeria et Niger divise le grand groupe Haoussa mais elle sépare aussi l'émirat de Sokoto d'autres émirats périphériques avant la colonisation<sup>8</sup> (annexe 4).

### 1.2.1.3 Le pouvoir

En Afrique le pouvoir est employé comme instrument de pression pour l'administration du patrimoine de l'Etat, la répartition des faveurs et prestige social.

Ayant pris le relais des colons suite aux indépendances, l'élite au pouvoir a bâti l'Administration à son profit sur l'habile combinaison des avantages de la modernité et de ceux de l'organisation traditionnelle. En revanche elle se défiait de l'autorité traditionnelle susceptible de constituer un ferment de contestation et d'agitation, donc de contre-pouvoir. De cette manière, l'Administration n'était conçue que dans l'idée de légitimer l'autorité.

L'Etat post-colonial, dont la mission est le contrôle des populations et des ressources par un quadrillage systématique du territoire, a été récupéré par les nouvelles élites africaines dans le cadre d'une administration publique "privatisée". La nécessité pour le pouvoir politique de disposer d'une base électorale pouvant lui assurer une certaine légitimité face au pouvoir traditionnel, l'a amené à transformer l'Administration publique en un vivier électoral. Il lui faudra d'ailleurs par la suite non seulement l'entretenir, mais surtout le développer par des relais de clientèles urbaines et rurales. Il favorise alors le recrutement dans l'Administration de membres de leurs affiliés.

L'Etat se retrouve donc au centre de l'accumulation et de la redistribution des ressources nationales, dans une espèce de politique dite du ventre<sup>9</sup>, instaurant le népotisme et la corruption. Ainsi lorsque le FMI impose ses mesures d'ajustement structurel, l'Etat se trouve obligatoirement avec des recettes qui disparaissent avec les ponctions de la corruption et qui sont ainsi insuffisantes pour faire aboutir le travail économique demandé.

---

<sup>8</sup> Alain Dubresson et Jean-Pierre Raison, *L'Afrique subsaharienne*, Armand Colin, 1998.

<sup>9</sup> J. F. Bayart, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1998.

Le pouvoir doit être l'outil qui permet d'assurer l'ordre social en intégrant les différentes composantes de la société pour le progrès social, mais malheureusement il est le plus souvent un moyen d'imposer une domination sur la population au service des élites privilégiées.

### 1.2.2 L'effondrement du bloc soviétique

La conséquence immédiate de l'effondrement du bloc soviétique a été la multiplication des conflits dans le continent africain.

Pendant la guerre froide, tout affrontement direct entre les deux superpuissances étant exclu en raison du risque d'escalade qu'une telle confrontation représentait, le champ de leur antagonisme se situait à la périphérie des deux blocs, particulièrement en Afrique. Cela a eu pour effet de créer des embryons de conflit dans tout le continent.

L'effondrement de l'Union Soviétique en 1989 avait par conséquent laissé espérer qu'il s'y opèrerait une diminution de la violence et que le continent noir connaîtrait plus de paix. Force est de constater que les conflits qui étaient alors perçus comme une opposition Est-Ouest se sont muées en conflits internes aux Etats, grâce aux importants stocks d'armes amassées du temps de la guerre froide.

En outre les oppositions s'expriment désormais avec d'autant plus de violence qu'elles ont longtemps été contenues ou réprimées par les pouvoirs étatiques, avec la bénédiction ou l'indifférence des grandes puissances beaucoup plus préoccupées par la cohésion de leur bloc respectif.

Enfin d'autres menaces se sont engouffrées dans l'espace laissé vide par la disparition du bloc soviétique : l'intégrisme religieux et l'économie criminelle trouvent surtout leur champ d'expression dans les zones de non-droit où l'Etat a presque disparu ; l'Afrique était toute désignée pour en être le théâtre. C'est la situation qui prévaut et dont l'issue ne semble même pas se dessiner au Libéria, en Sierra Léone, en Somalie pour ne citer que ces pays. L'Angola depuis plus de vingt ans en constitue un autre exemple.

Avec la fin de la guerre froide, l'Afrique a perdu l'attrait qu'elle suscitait sur la scène internationale en tant qu'enjeu dans le conflit Est-Ouest. D'un coté on peut noter que les soviétiques et les cubains se sont désengagés de l'Angola, de l'autre il en est de même de la RDC, pour les Etats-Unis d'Amérique et la Belgique. Ce désengagement traduit d'ailleurs les mutations géo économiques dont l'accélération a abouti à une lecture peu claire du phénomène de la mondialisation en cours depuis plusieurs

décennies. L'Etat ne fait désormais plus que suivre dans leurs activités, des acteurs nationaux pour le moins acquis à l'autonomie totale (entreprises, ONG, associations, ...), avec le risque malheureusement élevé de se trouver instrumentalisé par ceux-ci.

Dans leurs antagonismes qui sont surtout intra étatiques pour le contrôle du pouvoir et des richesses, les protagonistes ne pouvant plus faire appel à leurs anciennes puissances protectrices pour obtenir les armes et les moyens logistiques, se tournent vers les acteurs privés pour lesquels malheureusement le profit est le seul facteur déterminant. Les conflits permettent ainsi désormais une exploitation maffieuse qui à son tour alimente les conflits.

C'est le cercle vicieux dans lequel se sont installés les pays cités plus haut. Le Congo, dont les infrastructures ont été totalement détruites à Brazzaville et Pointe Noire, n'a pas non plus échappé à une telle évolution. Malgré les embargos prononcés par la communauté internationale<sup>10</sup>, l'exploitation et le détournement du pétrole et des minerais précieux continue, et les ventes illégales d'armes font de plus en plus de profit.

### **1.3 CIRCONSTANCES AGGRAVANTES**

Je vais présenter les circonstances spécifiques de l'Afrique qui font de ce continent un endroit où se trouvent les conditions les plus compliquées pour le développement des Etats. Les crises économiques et les nombreux conflits qui frappent le continent ne font qu'aggraver la situation.

#### 1.3.1 La situation économique

A l'exception de quelques pays comme l'Afrique du Sud et dans une moindre mesure le Nigeria les économies africaines n'arrivent pas à démarrer après des dizaines d'années de différents essais de politiques économiques.

Dans leurs choix politiques, les responsables africains ont donné une place trop importante à l'Etat, faisant de lui le seul et unique centre d'impulsion du pays. A travers des organismes divers, il assure la production, la distribution, l'exportation, la régulation, basées sur une rente de produits d'exportation. C'est le cas du pétrole au Nigeria, du café et du cacao en Côte d'Ivoire, des diamants en RDC, etc... Tributaires

---

<sup>10</sup> Résolution numéro 1306(2000) du 5 juillet 2000 décrétant un embargo pour une période initiale de 18 mois et interdisant l'importation directe ou indirecte de tous les diamants bruts en provenance de la Sierra Leone.

des recettes d'exportations au demeurant non diversifiées, les pays en deviennent d'une fragilité importante.

#### 1.3.1.1 L'aide internationale

Après plusieurs années de système d'aide, peu de pays africains sont parvenus à retrouver un équilibre macroéconomique, moins encore à renouer avec la croissance au cours des vingt dernières années.

Les conflits et les carences, liés tant aux structures politiques qu'aux hommes chargés de les animer, ont eu de lourdes conséquences sur les infrastructures des pays. Il est difficile d'en faire une évaluation exhaustive mais les exemples du Mozambique plongé dans un conflit pendant 28 ans et du Congo en 1997 illustrent bien la profondeur du drame. Selon la Banque Mondiale<sup>11</sup> :

- 45 % des écoles étaient détruites pour un coût total de 4,4 millions de dollars en 1987 au Mozambique ;
- En 1993, 48 % des hôpitaux existant avant la guerre ont été détruits ;
- La proportion des médecins par rapport à la population est passée de 1/101 000 en 1980 à 1/443 000 en 1985 ;
- La réhabilitation du réseau routier nécessitait 600 millions de dollars.

De manière générale, les pertes en 1992 étaient évaluées à 15 millions de dollars soit quatre fois le PIB de 1988.

Au Congo, en l'espace de quelques mois, les infrastructures à reconstruire après les combats de 1997 se sont évaluées à 10 millions de francs français.

Ces destructions viennent s'ajouter à une pénurie originelle d'infrastructures. Les pays africains tous peu industrialisés doivent pratiquement tout importer en matière d'équipements et ce dans presque tous les domaines. Leurs exportations sans valeur ajoutée ne leur garantissent pas des termes corrects d'échange de sorte qu'ils puissent leur permettre d'assurer dans le temps un développement comparable à celui des pays industrialisés.

Dans cette situation, et contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, les conséquences de l'aide ont été catastrophiques pour les économies des pays africains. L'apparition d'économies parallèles, le manque de projets d'infrastructures à long terme, la baisse des budgets d'investissement et les dépenses de développement comme

---

<sup>11</sup> RAMSES 2002, Institut français des relations internationales, Dunod, 2002.

conséquence de la substitution de l'aide pour l'administration dans ce domaine sont les plus importantes. Mais il faut pas oublier l'augmentation du rôle des donateurs et le retrait de l'appareil de l'Etat et finalement l'apparition des tendances neo patrimoniales encouragées par une montée de la recherche des rentes. Le résultat a été l'indiscipline chez les élites politico-administratives de sorte que les ressources offertes par les donateurs sont détournées pour un profit personnel.

#### 1.3.1.2 L'Afrique à deux vitesses

L'Afrique subsaharienne se caractérise par des fortes disparités économiques<sup>12</sup>. Le continent comprend un grand nombre de pays où les revenus par habitant sont parmi les plus faibles au monde, de plus au sein de cet espace, les différences elles mêmes restent importantes. Ainsi, d'une part l'Ethiopie et la Somalie, les pays les plus bas de l'échelle avec un PIB par habitant de 104 \$, et d'autre part le Gabon, le pays au niveau le plus élevé avec un PIB par habitant de 3.350 \$<sup>13</sup>.

Dans la plupart des cas les disparités tiennent moins aux potentialités différentes des pays concernés qu'aux choix politiques effectués par rapport aux priorités dans leurs économies. L'exemple des pays pétroliers qui ont laissé passer une opportunité de décollage économique en constitue la preuve.

Mais à l'intérieur des propres pays on constate aussi des fortes inégalités en matière de revenu moyen et une augmentation de la pauvreté.

Le résultat de cette différence dans les rythmes de développement est une dépendance des Etats plus pauvres vis à vis des puissances régionales comme le Nigeria ou l'Afrique du Sud. Encore une fois il y a une perte de liberté des Etats qui ne sont pas en situation de choisir leurs partenaires ni les conditions des rapports ou des échanges économiques avec eux.

#### 1.3.1.3 Le trafic illégal

Le trafic illégal comporte l'apparition d'économies parallèles qui transforment le tissu économique. Ces nouveaux marchés sont plus attractifs pour les élites au pouvoir et les paysans que les sources économiques traditionnelles.

---

<sup>12</sup> Hélène d'Almeida-Topor, *Les économies en Afrique subsaharienne : des indicateurs aux réalités, Géopolitique Africaine, n° 3, juillet 2001.*

<sup>13</sup> *Rapport de la Banque Mondiale, World Development Report, 2000, p. 274, 296, 316.*

Dans les zones où l'Etat exerce très peu voire pas du tout ses fonctions régaliennes de maîtrise de l'insécurité, les puissances criminelles se sont installées. Elles y prospèrent et, avec elles, tous les genres de trafics allant des drogues aux pierres précieuses, en passant par les produits pharmaceutiques. Même les produits pétroliers pourtant contrôlés par de grands groupes n'y échappent pas. Dans un environnement de pauvreté rampante et d'insécurité, les trafics facilement exportables se propagent de proche en proche vers les pays voisins et tendent à envahir tout le continent. Ces trafics particulièrement rentables ont installé le cercle vicieux conflits, trafics, drogue, conflits dans des pays comme le Liberia, la Sierra Leone ou la RDC. Dans ce dernier pays, des forces régulières étrangères sont aujourd'hui impliquées dans une guerre de contrôle des ressources économiques, le dernier rapport des Nations Unies sur la RDC souligne que les pays frontaliers se livrent à l'exploitation des ressources minières dans les zones de la RDC qu'ils contrôlent. En Afrique aujourd'hui, des pays exportent plus de minéraux qu'ils n'en produisent. Certains même exportent des minéraux qui n'existent pas dans leurs sol (annexe 5).

La drogue quant à elle, et en particulier le cannabis qui offre trois à quatre récoltes par an, fait des ravages surtout dans la couche jeune de la population. Des enfants parfois de moins de dix ans, drogués, sont enrôlés dans les milices.

La fraude du diamant en Afrique pour ne citer que cette filière, se compte en millions de dollars et la vente des pierres est devenue le deuxième poste à l'exportation de l'Afrique, après le pétrole.

### 1.3.2 Les conflits

La moitié des conflits recensés dans le monde ont actuellement pour théâtre l'Afrique. Durant l'année 1996, seulement 14 des 53 pays africains ont connu des conflits armés, et depuis 1970, ce continent a enregistré plus de trente guerres ; celles-ci ont été pour la plupart des conflits internes (annexe 6). Aujourd'hui, un nouveau projet commence à donner des résultats dans la gestion des conflits sur le continent. Les initiatives française (RECAMP) et américaine (ACRI) permettront ainsi l'action des forces des propres pays africains dans la résolution de leurs crises<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> RECAMP : Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix. ACRI : African Crisis Response Initiative est l'équivalent américain de concept RECAMP auquel la Grande Bretagne a également souscrit. Ces deux concepts visent à constituer des le temps de paix, des réservoirs de forces

### 1.3.2.1 Internes

Les conflits internes couvrent l'ensemble de l'Afrique, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Ils sont parfois le prolongement des rivalités Est-Ouest de la période de la guerre froide, rivalités idéologiques se traduisant sur le terrain par des affrontements armés pour le contrôle des espaces et des richesses stratégiques. Il en a ainsi été des conflits Ethiopie / Tigre / Erythrée pour l'indépendance et de la résistance nationale du Mozambique (RENAMO).

En Angola, le Mouvement Populaire pour la Libération de l'Angola (MPLA), parti du pouvoir, est toujours aux prises avec l'UNITA. Après la mort de Jonas Savimbi au mois de février de cette année, le président José Eduardo dos Santos a proposé de nouveau la paix.

Les conflits internes résultent aussi des luttes pour le contrôle du pouvoir et des richesses du pays, luttes vite transformées en conflits de race, ethniques ou religieux ; en Afrique du Sud, la lutte armée et les pressions de l'Occident ont fini par avoir raison du système de l'apartheid.

Certains de ces conflits ont eu tendance à perdurer : le Maroc qui s'est exclu de l'OUA est toujours confronté au problème Saharaoui et l'armée reste depuis lors sur le pied de guerre au Sahara Occidental. L'Algérie vit sous la menace armée du FIS et les massacres de civils sont presque quotidiens. Au Rwanda et au Burundi, les affrontements entre Hutu et Tutsi continuent, affrontements génocidaires visant l'épuration ethnique dans les deux pays.

En Sierra Léone comme au Libéria, ce sont les guerres de milices ou de clans pour le contrôle des exploitations de minéraux précieux (or, diamant, etc...).

La Somalie, un Etat implosé, est contrôlée par les chefs de guerre. Ces derniers, comme dans les deux précédents pays, sont sans foi ni loi, ni même territoire, et les débordements sur les territoires des pays limitrophes sont dans ces cas inévitables.

Au Soudan, le nord musulman et le sud chrétien sont engagés dans un conflit qui dure depuis plus de trente ans et qui a ruiné tous les espoirs de solution. Le Tchad et le Nigeria connaissent les mêmes oppositions religieuses depuis les indépendances.

---

*opérationnelles dans les Etats, forces qui permettraient aux africains d'intervenir eux mêmes sur leur théâtre, avec le soutien logistique fourni par ces trois pays.*

Au Congo Brazzaville, les affrontements entre les milices Ninja de l'ancien président Lissouba et Cobra du président Sassou N'Guesso ont vu la victoire des Cobras, appuyés par l'armée congolaise encore déployée dans ce pays riche en pétrole.

En République Centrafricaine (RCA), l'armée a connu de multiples mutineries qui ont déstabilisé le pays au point qu'aujourd'hui celui-ci se trouve au bord de la banqueroute.

En République Démocratique du Congo (RDC), c'est l'occupation du pays par les armées étrangères, après qu'elles aient aidé le feu président Kabila à conquérir le pouvoir à Kinshasa. Certains des alliés se sont retournés contre le nouveau pouvoir, ralliés à la rébellion.

#### 1.3.2.2 Externes

Les conflits inter-étatiques ont été relativement moins nombreux en Afrique. Cette réalité participe d'ailleurs au mouvement général qui tend à faire disparaître la guerre de la planète, du moins sous sa forme codifiée de violence inter-étatique. Aussi, les crises qui secouent les Etats sont surtout internes, dans une recherche naturelle de l'équilibre, les Etats ne disposant pas d'armées bien organisées et étant conduites par des régimes à la légitimité souvent contestée.

Avec le temps, l'Afrique semble mettre un terme à ce type de conflits, la guerre Ethiopie – Erythrée ne devant plus être bientôt qu'un triste souvenir (annexe 7). Mais auparavant, les conflits enregistrés ont opposé : le Tchad et la Libye, l'Ethiopie et la Somalie, la Somalie et le Kenya, le Niger et le Bénin, le Burkina Faso et la Mauritanie, le Togo et le Ghana, le Cameroun et le Nigeria. Ainsi, la volonté d'apporter une solution à ces conflits ne doit pas occulter les désastres qu'ils ont entraînés tant au plan humain qu'en termes de moyens de développement alors consacrés à l'effort de guerre.

Mais que cela concerne des conflits inter-étatiques ou intra-étatiques, l'implication des grandes puissances et des ex-puissances coloniales a été permanente, allant de l'engagement direct au soutien logistique indirect.

De même, certains pays africains aux ambitions de puissance régionale interviennent dans des conflits hors de leurs territoires, bien qu'étant en proie à des conflits internes. La République d'Angola en est un exemple ; elle s'est engagée successivement au Congo Brazzaville et en République Démocratique du Congo. La Libye est un autre exemple ; elle s'est aussi engagée au Tchad.

Enfin, il faut relever l'implication du mercenariat dans ces conflits, un mercenariat parfois d'Etat.

#### 1.3.2.3 Le mercenariat

Comme conséquence de la faiblesse des Etats et leur impossibilité d'assurer l'exercice de la souveraineté, on assiste à une recrudescence des opérations de mercenaires en Afrique. Avec la réduction des effectifs dans les armées occidentales, du pacte de Varsovie et d'Afrique du Sud, certains dirigeants d'Etats en crise ont trouvé un nouvel outil pour assurer leur maintien au pouvoir ou le contrôle des richesses du pays : les armées privées de mercenaires.

Et la solution est tellement pratique : les opérations sont couvertes du secret, la main d'œuvre est abondante ; sans compter que les mercenaires peuvent être payés directement par prélèvement sur les richesses locales que les armées privées exploitent ou qu'elles contrôlent au profit des multinationales. La firme "Executive Outcomes" aurait ainsi engrangé environ quarante millions de dollars pour son premier contrat angolais conclu en 1993, puis quatre vingt quinze millions de dollars pour le contrat l'année d'après avec le gouvernement de Luanda, et vingt millions de dollars pour son contrat avec la Sierra Leone.

On pourrait dire que le mercenariat prospère avec la bénédiction de la plupart des Etats, puisque des textes particulièrement sévères proposés par l'OUA dans le cadre d'une déclaration anti-mercenariat à la fin de l'année 1997, n'avait pas été signé que par vingt deux Etats seulement sur l'ensemble de l'organisation il y a deux années.

En fait, le mercenariat apparaît tout simplement en Afrique comme la collusion d'intérêts privés alliés à un groupe prêt à tout pour conquérir ou confisquer le pouvoir, dans la captation des richesses nationales. C'est une activité d'autant plus occulte qu'elle permet par ailleurs des trafics tout aussi juteux que ceux des armes et des drogues. De ce fait, ce phénomène ne semble certainement pas près de disparaître, du moins dans le futur proche.

#### 1.3.2.4 Les réfugiés

Les réfugiés sont à la fois cause et conséquence des conflits. Pour des millions d'africains, les conflits violents restent la menace la plus directe à leur vie, leur liberté ou leur résidence. En effet, les pouvoirs étatiques, pour la plupart dictatoriaux, n'ont pas su résoudre les conflits tant politiques que sociaux auxquels ils étaient confrontés, et

usent plus facilement des forces armées comme moyen de persuasion. Parfois aussi, l'Etat a cessé d'exister, du fait de multiples oppositions armées contrôlant chacune une partie du territoire national.

La conjonction de ces phénomènes a immanquablement entraîné des mouvements massifs de populations, populations fuyant les zones de combat qui se rapprochent, ou populations parfois forcées de se déplacer par des milices ou des forces qui les utilisent comme boucliers humains, ou qui exercent des représailles à des fins génocidaires (annexe 8). Ce fut le cas, dans les années 70/80, de l'Angola à l'Afrique du Sud en passant par le Mozambique. Ce fut aussi le cas en Afrique Centrale, au Burundi, au Rwanda, en RDC (ex Zaïre), en République du Congo. Il en fut de même en Afrique de l'Est en Ethiopie, Erythrée, Somalie, au Soudan. C'est encore le cas aujourd'hui en Afrique de l'Ouest, en Sierra Leone, au Liberia et en Guinée.

Les chiffres publiés en juillet 1997 par le HCR montrent bien la gravité du problème: 1.100.000 réfugiés rwandais en 1996 en RDC et 150.000 burundais. Ces populations ont souvent été forcées de se déplacer d'un pays à un autre de la région ; en juillet 1997, 248.500 d'entre elles étaient portées «réfugiés non localisés».

D'autres statistiques font état, la même année, de 288000 réfugiés somaliens en Ethiopie, 388000 érythréens au Soudan, 224000 soudanais en Ouganda, 97000 soudanais en RDC, et 171000 somaliens au Kenya.

Enfin, en plus de l'insécurité vécue dans une ambiance de pauvreté, les populations déplacées vivent dans des camps souvent menacés de militarisation et de politisation par des groupes armés et des rebelles, d'attaques armées menées par les forces régulières des pays d'origine, de conscription forcée dans des armées ou des milices en rébellion, de viols commis sur les femmes et les jeunes filles et d'obstruction aux efforts des organisations humanitaires à apporter une aide à ces populations.

Au total et selon le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies présenté au Conseil de Sécurité le 16 avril 1998, les conflits en Afrique avaient fait plus de la moitié des victimes des conflits dans le monde entier et entraîné plus de huit millions de réfugiés et de déplacés. Un vrai désastre humanitaire.

## **2 SECONDE PARTIE : UNE SOLUTION POUR L'ETAT AFRICAIN**

La faillite de l'Etat post colonial en Afrique traduit la crise de la société et des valeurs fondamentales de la collectivité. Cela a pour conséquence le manque d'une

volonté de vivre ensemble<sup>15</sup>. Cette faillite constitue le centre de la marginalisation du continent et la cause de la violence qui plonge des pays entiers dans le chaos.

La possibilité d'un nouveau modèle d'Etat inspiré des traditions africaines semble une des conditions pour la sortie de la crise. La participation des gouvernements dans les projets de développement et les solutions pour l'avance de la démocratie sont aussi fondamentales pour la stabilité et le progrès de l'ensemble du continent.

## **2.1 L'ETAT MULTINATIONAL**

Pour répondre à la question de quelle solution pour l'Etat en Afrique il faut considérer les caractéristiques des communautés africaines, à savoir des sociétés multiculturelles et multiethniques. L'Espagne et son modèle des régions autonomes, ou plus récemment de l'Afrique du Sud semblent être la solution pour les Etats du continent. Il faut un modèle d'Etat qui donne aux différentes cultures, voire ethnies, une représentation proportionnelle à leur poids dans leurs pays.

### 2.1.1 Les nations dans l'Etat

Pour bien cadrer cette étude il faut tout d'abord définir le concept de nation. La nation dans son sens originel est assez proche de ce qu'aujourd'hui nous appelons ethnie: un groupe d'individus rassemblés par la conscience d'appartenir à une communauté historique dotée d'une spécificité culturelle qu'ils souhaitent maintenir<sup>16</sup>. Quand l'ethnie est dotée d'une organisation politique autonome, elle devient une nation.

#### 2.1.1.1 Les nations pré coloniales

En dépit de la domination coloniale, qui a rompu la dynamique de leur construction étatique, la nature des sociétés africaines demeure plurinationale.

Les nations pré coloniales ont survécu malgré leur morcellement sur plusieurs Etats. On peut distinguer la nation juridique, l'Etat, et la nation sociologique ou ethnie. Cette nation culturelle ou ethnique représente le soubassement de la nationalité d'origine, dont l'Etat post colonial se limite à constater l'existence.

---

<sup>15</sup> Mwayila Tshiyembe, *Le Monde Diplomatique*, Sep 2000.

<sup>16</sup> Brigitte Krulic, *La Nation une idée moderne*, Ellipses 1999.

La réhabilitation de ces nations permet de mettre fin à la crise de conscience nationale et aux conflits d'identités qui violentent l'Afrique, mais aussi d'empêcher la manipulation politique de la contestation de la nationalité.

Avec l'Etat multinational, la loi doit stipuler que la nationalité se définit par la conscience et le statut d'appartenance à une communauté de caractères et la citoyenneté par la conscience et le statut d'appartenance à un Etat.

#### 2.1.1.2 La nation juridique et la nation sociologique

L'Afrique noire avait créé son propre modèle d'Etat multinational avec les empires d'Ethiopie, du Ghana, du Mali, du Bénin, du Congo ou du Zimbabwe, qui remontent au moyen-âge africain<sup>17</sup>. Dans ces sociétés, le politique avait précédé l'invention de l'Etat.

Dans ce cadre, l'Etat multinational présente deux espaces autonomes de production du droit: l'espace étatique, le lieu de production du droit général et l'espace national ou ethnique, lieu de production du droit particulier, l'Etat civil. L'individu baigne dans un véritable pluralisme juridique, selon qu'il est sollicité par l'un ou l'autre de ces deux espaces.

Il importerait ainsi de sortir le droit africain de l'espace de non-droit, dit de la coutume, où il a été relégué par l'héritage de la colonisation, en restaurant le pluralisme juridique. L'Etat post colonial a ainsi conservé sa primauté souveraine, et des peuples se sont vu priver de leurs propres moyens de subsistance.

Par ailleurs dans ce modèle d'Etat multinational, les droits des minorités ne sont pas opposables aux droits de la majorité, car l'acte de refondation du pacte de l'Etat contient l'obligation faite aux nations constitutives de respecter les principes de l'égalité et du droit à la différence, afin de réaliser un destin commun. En contrepartie, ces nations jouissent automatiquement des mêmes droits et devoirs relevant des droits de fondation, notamment celui de parler sa langue, de pratiquer sa religion et sa culture, de jouir de sa nationalité, etc. Dès lors, la question des droits des minorités n'a aucun fondement politique dans un Etat multinational.

L'Etat est l'appareil de plusieurs nations, disséminés sur plusieurs territoires, le pouvoir est distribué selon la logique d'une triple fédération des nations, des citoyens et des territoires. Dans ce sens, la rationalité de l'autorité et de l'action politique ne peut

---

<sup>17</sup> Ibrahima Baba Kaké, *L'Ere des grands empires*, ACTT/Présence africaine, 1998.

être efficace que si le pouvoir est attribué d'abord en fonction des nations et des citoyens, ensuite des territoires. Si bien que les chefferies, les communes et les provinces autonomes n'ont de signification politique que pour autant qu'elles constituent le berceau des nations et des citoyens en cause, fondateurs de l'ordre politique.

### 2.1.2 Les territoires

L'innovation de ce modèle d'Etat, c'est la transformation de ces collectivités intra étatiques en espaces politiques de cogestion qui conduisent à brasser dans le même destin des peuples différents, évitant ainsi toute purification ethnique. Par contre, l'Etat nation se fonde sur le postulat que la nation étant une et indivisible, l'autorité politique ne peut s'y exercer efficacement que si elle touche l'ensemble du territoire sur lequel s'éparpille la population. Dans l'Etat multinational le pouvoir doit être organisé en fonction du découpage politique du territoire : en cantons, communes, Etat fédéré, etc.

La fédération des territoires suggère l'idée de dépassement de ce concept européen de territoire, et l'investissement dans le concept africain de l'espace, pensé comme un cadre de vie tissé de réseaux, de flux d'échanges et de lieux de mémoire attachant les êtres humains à leur sol et à leur environnement.

Dans nombre de cas il n'y a pas de corrélation entre l'espace politique et l'espace socioculturel<sup>18</sup>. Un nouveau pacte social est indispensable pour fonder l'Etat multinational sur le double consentement des nations et des citoyens, réconciliant ainsi la citoyenneté (individualisme) et la multinationalité (communautarisme) comme deux pôles de légitimation.

Il s'agit d'un principe de multinationalité<sup>19</sup> qui se définit comme l'espace politique de fondation et de médiation d'un nouveau pacte démocratique, liant juridiquement chacune des nations et l'Etat, par un strict respect de l'égalité et du droit à la différence, en vue de bâtir un destin commun. Ce principe représente une autre façon de vivre l'Etat, lorsque l'unité politique ne se confond pas avec l'unité nationale.

L'Etat multinational met deux principes en mouvement : d'une part, le principe de la double représentativité des nations et des citoyens en tant qu'entités distinctes ;

---

<sup>18</sup> Achille Mbembe, "Vers une nouvelle géopolitique africaine", *Afriques en renaissance*, n°51, mai-juin 2000.

<sup>19</sup> Karl Renner, "Nation, mythe et réalité", *Presses universitaires de Nancy*, Nancy 1998, pp. 97-99.

d'autre part, le principe de divisibilité de la souveraineté ou souveraineté partagée, ce partage se réalisant au profit soit des nations et des citoyens sur le plan interne soit des Etats souverains sur le plan externe, comme avec l'intégration économique et politique dans l'Union Européenne actuellement et dans la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest.

De nouveaux droits politiques s'attachent à la multinationalité : droit à l'existence, au vote, au combat contre l'oppression, à la terre ancestrale, au partage des richesses, etc. Il s'agit d'une républicanisation du pouvoir traditionnel, qui réconcilie la tradition avec la modernité à travers une série de mécanismes : réhabilitation de la chefferie, désignée comme première collectivité locale au-dessus de laquelle se trouvent la commune et la région autonomes, attribution à la chefferie des compétences en matière d'état civil, de santé, d'éducation de base, de développement rural, consécration du droit de vote des nations afin qu'elles désignent leurs propres représentants dans les assemblées, au niveau communal, régional et fédéral.

Les partis politiques ne détiennent donc plus le monopole de l'activité politique, et le gouvernement de la chefferie peut solliciter la compétence de tout citoyen. Cette rénovation ne remet pas en cause les frontières internes et externes de l'Etat.

### 2.1.3 Les citoyens

A la différence de l'Etat nation, l'Etat multinational ne s'approprie pas les citoyens, la citoyenneté est à polarisation variable. Elle est une dans l'Etat multinational fédéral, double dans l'Etat multinational confédéral où elle remplace la classique double nationalité. La citoyenneté de l'Union Européenne, telle que définie dans l'article 8 du traité de Maastricht, va dans ce sens.

Une constitution fondée sur les peuples, c'est à dire démotique ou pluraliste, renouvelle l'infrastructure juridique en prenant en compte le pluralisme de la société<sup>20</sup>. Dans cette perspective, la constitution de l'Etat multinational n'a pas seulement pour objet de donner un statut au pouvoir et au citoyen. Elle offre surtout un statut politique et juridique aux nations sociologiques ou ethnies, afin de fonder leur droit inaliénable à la légitimation de l'Etat et à l'exercice du pouvoir au même titre que les citoyens.

---

<sup>20</sup> Stéphane Pierré-Caps, *"Etat, société et pouvoir à l'aube du XXIe siècle"*, Presses universitaires de Nancy, Nancy 1999, pp. 403-422.

La constitution fonde, pour la première fois en Afrique post coloniale, le statut juridique d'un Etat compatible par sa nature démocratique, son droit, son histoire, sa culture, avec les logiques sociales des sociétés plurinationales qui lui donnent corps et signification.

#### 2.1.3.1 Différents niveaux de citoyenneté

Dans les sociétés traditionnelles africaines, la faillibilité des majorités est l'un des principes cardinaux de la gouvernance. Sa réhabilitation doit corriger la démocratie à l'occidentale conçue comme pouvoir de la majorité. Le but est de substituer le principe "gagnant et gagnant" au principe "gagnant et perdant" afin d'instaurer une démocratie où le pouvoir est partagé proportionnellement au rapport des forces en présence, établi par les urnes, de sorte que la majorité gagne beaucoup mais que la minorité gagne aussi<sup>21</sup>. Il ne s'agit pas d'empêcher une majorité dégagée des urnes de gouverner, mais de séparer le pouvoir de gouverner du pouvoir de contrôler la gestion gouvernementale. La majorité exerce le premier, l'opposition parlementaire le second.

L'Etat multinational impose trois mutations : briser le monopole de la créance exclusive des droits économiques, sociaux et culturels sur l'Etat ; placer les citoyens, les nations et l'Etat au cœur de la complexité du réel, en transformant les droits économiques, sociaux et culturels en droits de l'homme et du citoyen, des nations et de l'Etat ; et redonner à chacun un rôle actif dans le cadre d'un partenariat tripartite Etat, citoyen, et nation, afin de jeter les bases d'une nouvelle politique de redistribution des richesses<sup>22</sup>. La mutation de l'économie de subsistance en économie d'accumulation doit concilier l'efficacité économique et la cohésion sociale, la mobilité du capital et la mobilité du travail, la vertu de la régulation et celle de la libre entreprise afin que les citoyens, les nations et l'Etat redeviennent les acteurs de leur propre histoire. L'émergence de nouvelles citoyennetés politiques, économiques, sociales et culturelles est un défi vital eu égard au chômage, à la perte du lien social et d'identité, aux guerres civiles, etc., qui souvent aujourd'hui les réduisent à néant.

#### 2.1.3.2 Le partage du pouvoir

---

<sup>21</sup> Alain Dieckhoff, *La nation dans tous ses Etats*, Flammarion 1998.

<sup>22</sup> Philippe Engelhard, "Pour un développement à l'africaine", *"Afrique en renaissance"*, *Manière de voir* n° 51, mai-juin 2000.

Au-delà de l'implantation discontinue et irrégulière des services publics caractérisés par un déficit d'encadrement des populations sur la majeure partie du pays, et d'un encadrement pléthorique dans les centres urbains, la décentralisation qui a eu cours en Afrique a mis en place des structures administratives sans que l'autorité traditionnelle (chefferies) dispose d'un quelconque pouvoir de contrôle sur elles. Ainsi les fonctionnaires et agents de l'Etat ne sont pas comptables de leurs actions devant les autorités et structures traditionnelles locales, effectivement plus présentes sur le terrain et naturellement plus concernées.

L'efficacité commande pourtant, selon le principe de subsidiarité que les structures traditionnelles soient plus sollicitées, dans l'intérêt des populations et même de l'Administration.

De plus, dans un environnement de corruption avérée des agents publics, les autorités traditionnelles directement responsables devant les populations, sont à même de mieux satisfaire leurs attentes si on leur en donne les moyens. Les exemples d'élites villageoises construisant des salles de classes, des dispensaires et autres infrastructures destinées à soulager les misères des populations militent pour une réelle décentralisation des pouvoirs jusqu'au niveau des structures et autorités traditionnelles.

## **2.2 L'ETAT COMME PARTENAIRE DU DEVELOPPEMENT**

Un Etat viable s'inscrit avant tout dans la paix : paix à l'intérieur des frontières et paix avec les pays voisins. Mais cette paix ne peut être effective que s'il y a un projet commun d'Etat d'une part et un climat de confiance pour le développement économique d'autre part.

Tout d'abord il faut un projet commun à toutes les nationalités ou ethnies auquel souscrivent les citoyens. Ainsi, le pouvoir politique doit être légitime, avec des institutions qui fonctionnent normalement, sans blocages et prenant en compte la séparation et la décentralisation des pouvoirs et le respect des échéances politiques.

Ensuite il faut une bonne régulation des activités privées permettant d'assurer la stabilité sociale et le développement économique. Pour cela il est indispensable de disposer d'un service public productif, garantissant la sécurité pour tous et une saine gestion des ressources collectives, au bénéfice de l'ensemble de la population.

Ces deux objectifs majeurs se réalisent lorsque la société civile, le secteur privé et l'Etat sont d'importances comparables. Un équilibre s'établit alors entre ces trois

entités, dans une synergie de création, de production des richesses, de coopération mais aussi de liberté.

Pour ce faire, l'Etat doit être organisé de manière à permettre l'existence et l'expression autonome de ces deux principaux partenaires en imposant des limites aux excès de pouvoir, ce qui est son penchant naturel<sup>23</sup>. Ceci n'est possible que si des structures et des mécanismes permettent d'assurer ce contrôle, en veillant à ne pas tomber dans la situation opposée, tout autant dangereuse, où l'Etat est privatisé. A cette fin, les agents de l'Etat doivent être à l'abri des sollicitations élémentaires qui font le lit de la corruption et des violences. L'Etat est fait pour servir la société et non pas l'asservir.

En effet, le rôle de l'Etat est d'aider au développement et à l'ouverture des corps sociaux selon le principe connu de la subsidiarité. Autrement dit, les fonctions que les particuliers, seuls ou groupés dans les corps intermédiaires, sont en mesure de remplir eux-mêmes, ne doivent pas être assurés par l'autorité politique.

### 2.2.1 Le développement pour la stabilité

Malgré leur vulnérabilité financière les pays africains sont intéressés dans le commerce mondial et doivent prendre une part active dans la construction commerciale internationale. Cette ouverture sur l'extérieur doit être accompagnée d'une politique de libéralisation touchant l'ensemble des activités économiques. Cela permettra le développement des économies.

#### 2.2.1.1 La régionalisation

A l'exemple des pays européens ou du continent américain, les pays africains devraient résolument se mettre ensemble pour espérer se développer. L'Union Européenne se construit depuis plus de cinquante ans, mais n'est toujours pas parvenue à réaliser son unité politique. Elle partait pourtant d'une situation objective plus favorable que celle de l'Afrique aujourd'hui, notamment en ce qui concerne le commerce intra régional et les infrastructures. Elle avait aussi le soutien financier et technologique des USA dans la reconstruction des économies après la deuxième guerre mondiale.

---

<sup>23</sup> Odon Vallet, *l'Etat et le politique*, Flammarion, 1994.

L'intégration permettrait l'unification des espaces économiques nationaux afin de créer un marché porteur et attractif pour les investisseurs, le renforcement de la stabilité économique et la consolidation de la paix, toutes choses qui font cruellement défaut en Afrique et qui la maintiennent dans un état de pauvreté lamentable<sup>24</sup>.

Pour tous ces problèmes de fond, il est impératif que l'Afrique s'organise en ensembles régionaux, dans le cadre d'une politique commune de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Les premiers pas ont été déjà pris dans certaines régions de l'Afrique, dont l'exemple le plus intéressante est la SADC soutenue par l'Afrique du Sud et le CEMAC présidé par le Nigeria<sup>25</sup> (annexe 9). A titre d'exemple, avec l'entrée de la RDC et des Seychelles, le PIB de la SADC représente 60% du PIB de l'Afrique subsaharienne et demeure la région à plus forte croissance, malgré le ralentissement économique constaté en l'Afrique du Sud<sup>26</sup>.

#### 2.2.1.2 Changement des procédures d'aide

Dans la plupart des pays africains la combinaison d'un flux d'aide important avec des déséquilibres macroéconomiques durables a fixé l'évolution de l'Etat. Cette aide a permis le maintien au pouvoir de la majorité des gouvernements. La conséquence a été la gestion à court terme des crises. La mise au point des projets de budget n'a pas été soumise qu'aux conditions d'une future mission d'évaluation du FMI ou à l'exigence de l'encours du service de la dette. La politique d'investissement public a été inadéquate pour les infrastructures et le capital humain.

Pour les pays d'Afrique, en particulier pour les plus pauvres, le recours à la ressource extérieure ne résulte pas d'un choix mais d'une nécessité car leur crédibilité financière ne leur permet pas d'accéder aux marchés financiers internationaux alors que leur épargne nationale est insuffisante pour couvrir leurs besoins de financement.

#### 2.2.1.3 Le CSRP comme outil pour le développement

La communauté financière internationale a souhaité que les pays aidés se dotent d'un instrument nouveau, qui aura pour objectif d'insérer leurs projets de développement

---

<sup>24</sup> *Populations et richesses dans le monde en 2001, dans l'édition 2001 de Bilan du monde, p 22.*

<sup>25</sup> *Les entreprises françaises & l'Afrique, 13<sup>e</sup> rapport du CIAN, Le MOCI, n° spécial 1525B décembre 2001.*

<sup>26</sup> *Michel Foucher et Dominique Darbon, L'Afrique du Sud, puissance utile?, Belin, 1998.*

dans un document unique et cohérent, le "Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté" (CSRP)<sup>27</sup>. Cet instrument servira de condition pour accéder aux nouveaux crédits du FMI pour la réduction de la pauvreté et la croissance, ainsi qu'aux mesures d'annulation de la dette, pour les pays éligibles à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

L'objectif est de pallier le manque d'appropriation des programmes d'ajustement de la part des autorités locales. Il s'agit de favoriser une large diffusion des programmes au sein des administrations et de susciter l'adhésion jusqu'ici souvent faible des populations notamment en provoquant la participation des représentants de la société civile à la définition des CSRP.

Les CSRP devraient permettre de mieux tenir compte des caractéristiques spécifiques des pays africains et notamment de l'importance des défaillances de marché, qui ne permettent pas un fonctionnement normal des mécanismes de marché.

Les CSRP doivent émaner des Etats nationaux, après une consultation approfondie de leurs sociétés civiles avec la participation des entrepreneurs et les groupes professionnels sans oublier les organisations non gouvernementales.

Restent les incertitudes liées à la difficulté de trouver des interlocuteurs représentatifs de la société civile, indépendants des autorités en place, susceptibles de nourrir le dialogue de politique économique, qui peuvent être perçus comme concurrents par les autorités centrales.

### 2.2.2 La réforme de la fonction publique

Dans plusieurs pays africains, l'inefficacité tant de la fonction publique que de l'administration publique menace presque tous les efforts de développement. Les faiblesses de l'Etat dans ses fonctions principales sont ainsi particulièrement dommageables dès lors qu'elles handicapent le bon fonctionnement de l'Etat et de l'ensemble de l'économie. La capacité d'exécution des politiques est souvent réduite, les ressources financières ne sont pas collectées ou ne sont pas bien utilisées quant elles existent. La motivation et la discipline ont pratiquement disparu.

Les faibles performances économiques de nombreux pays est à la base de la crise de la gestion publique. La situation est d'autant plus préoccupante que cette crise

---

<sup>27</sup> Gérard Cambas et François Kerhuel, *La réforme de L'Etat, Afrique Contemporaine*, n° 199, 2002, pp 80-83.

du management apparaît au moment où la mise en œuvre des programmes d'ajustement exige que les institutions centrales de la fonction publique soient en mesure de planifier et de gérer les transformations fondamentales de l'économie.

Une réforme efficace de la fonction publique doit être envisagée, dans l'optique d'améliorer la bonne gouvernance, c'est à dire les principes de responsabilité, d'état de droit et de transparence<sup>28</sup>.

#### 2.2.2.1 Contrôle plus rigoureux

Malgré les défaillances graves dont certains responsables se rendent coupables et qui sont parfois reconnues par les autorités, les sanctions sont rares.

Afin de prévenir ces dérapages régulièrement constatés après coup, et qui du fait de leur imbrication avec des problèmes politiques et ethniques évoqués plus haut ne sont pas souvent sanctionnés, il conviendrait de mettre en place une stratégie de dissuasion et de répression immédiate.

En effet, un contrôle à échéances régulières de la gestion des responsables ainsi que des résultats obtenus par rapport aux objectifs préalablement définis est indispensable. Les moyens nécessaires devraient être fournis aux services de contrôle et leurs résultats portés à la connaissance du public.

Le seul fait de rendre public ces résultats constitue une espèce d'épée de Damoclès sur la tête des responsables qui se sauront désormais surveillés. De même les autorités administratives chargées de donner suite aux divers contrôles se sentiront surveillées et certainement beaucoup moins disposées à couvrir au su, et au vu de l'opinion publique des malversations qu'elles n'ont pas forcément cautionnées, et dont elles ne sont pas toujours informées.

Par ailleurs, comme cela est prévu dans certains pays mais véritablement pas appliqué, la déclaration systématique des biens des gestionnaires (ordonnateurs de budgets et comptables) publics devrait être obligatoire.

#### 2.2.2.2 Formation des cadres

L'Afrique est aujourd'hui confrontée à une fuite de cerveaux sans précédent, au moment où étant en très mauvaise posture tant sur le plan économique que politique,

---

<sup>28</sup> *Analyse économique du Banque Mondiale, Région Afrique, n° 4, octobre 1993.*

elle doit précisément mobiliser toutes ses énergies pour espérer ne pas sombrer totalement.

La Commission européenne estime que ce sont près de 20 000 spécialistes africains qui quittent le continent chaque année vers l'Europe, les USA, le Canada ou le Japon. Qu'ils soient médecins, ingénieurs, professeurs d'universités, experts-comptables, les portes leurs sont ouvertes.

Une condition essentielle des progrès économiques est surtout le renforcement des politiques éducatives, c'est à dire, les investissements dans le capital humain<sup>29</sup>. Tant qu'une partie importante de sa population sera illettrée, l'Afrique ne pourra pas rejoindre le processus de développement mondial. L'exemple de l'Ouganda constitue un modèle à suivre, avec un programme de scolarisation primaire quasi-généralisé.

A partir d'une population ayant acquis les rudiments scolaires, les Etats seront responsables d'une deuxième phase d'éducation plus avancée, de sorte que non seulement les membres appartenant aux élites au pouvoir bénéficient du système éducatif, mais aussi les mieux formés de l'ensemble de la population. Les cadres des pays africains seront ainsi en situation de pouvoir aider à la gestion économique et politique de leurs Etats.

### 2.2.3 L'engagement du gouvernement

Dans le système traditionnel, les élites gouvernantes ont pu conforter leur pouvoir et, dans une absence totale de contrôle, mettre en place des réseaux de clientélisme. D'où un système patrimonial de redistribution préjudiciable à la grande majorité des populations et une corruption de plus en plus étendue. Les conséquences les plus importantes ont été des fonctions publiques pléthoriques, le recrutement injustifié de personnel d'encadrement concentré dans la capitale et les grandes villes, l'éloignement de l'Administration par rapport aux administrés, l'inflation des dépenses publiques et l'accumulation des retards de salaires dans la fonction publique.

Dans ce cadre l'engagement du gouvernement semble être indispensable pour mener la lutte contre la corruption, et abandonner les pratiques patrimonialistes.

#### 2.2.3.1 Lutte contre la corruption

---

<sup>29</sup> Jean Claude Berthélemy, *Les économies africaines face à la mondialisation, Géopolitique Africaine*, n° 3, juillet 2001.

La corruption est aujourd'hui un phénomène mondial dont l'origine n'est pas africaine et même encore inconnue dans certaines zones en Afrique. Dans certaines régions du continent, la notion même de corruption est ignorée.

Basée sur la rareté, la frustration et la redistribution de la clientèle, la corruption doit être combattue par la transparence et une grande fermeté. Son objectif étant l'enrichissement immédiat, il faut aussi un programme de lutte contre l'enrichissement illicite, généralement soudain.

Ceci suppose qu'il faut commencer par combattre le phénomène au niveau de ceux qui disposent des moyens d'accumulation: les hauts responsables dans le public comme dans le privé devraient faire l'objet d'une surveillance institutionnalisée et être sévèrement sanctionnés en cas de corruption.

Cette action répressive devrait être couplée d'une action d'information à la télévision, à la radio et par affichage dans les lieux publics. Les églises, dont la couverture territoriale est parfois plus dense que celle des services publics, devraient être mises à contribution.

Enfin, les résultats obtenus dans la lutte ainsi engagée devraient faire l'objet d'une large diffusion.

#### 2.2.3.2 Abandon des pratiques patrimonialistes

Le but est d'introduire des changements structurels et fonctionnels pour corriger les distorsions patrimoniales affectant l'environnement institutionnel, le cadre d'incitations et la performance des fonctions gouvernementales de base.

Le point de départ serait d'identifier une ou plusieurs fonctions de gouvernement qui sont essentielles pour améliorer la performance économique et la gestion du secteur public, mais qui ne fonctionnent pas bien. Par la suite, la phase d'évaluation analyserait l'ensemble de la gouvernance et les structures à la base de cette faible performance et prescrire un nouveau programme de réforme. Le résultat final dans l'ensemble des institutions, rémunération et emploi sera considéré tout simplement comme un moyen d'atteindre une amélioration de la performance de la cible-noyau des fonctions du gouvernement plutôt que des solutions finales et magiques.

L'accent doit être mis sur la production et la fourniture des services et la responsabilité de gestion du secteur public.

Les régimes qui ont été au pouvoir pendant longtemps avec le système patrimonial, seront plus résistants à la réforme. L'engagement de ces gouvernements doit être stimulé par la pression et l'autorité de leurs bailleurs de fonds.

L'objectif final est de s'éloigner d'une bureaucratie patrimoniale, en faisant l'effort sur le contrôle et l'exercice du pouvoir en tant qu'instrument d'échange, vers une administration qui met l'accent sur la fourniture des services nécessaires au développement, et sur des récompenses ou sanctions basées sur le rendement et le mérite.

## **2.3 LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE**

La situation précédemment présentée du continent noir et les propositions pour un Etat viable permettant à l'Afrique de disposer d'encadrements efficaces indispensables à son authentique développement renvoient simplement à une notion : la démocratie. Cependant des inégalités trop criantes concernant l'accès aux services publics, des masses populaires analphabètes, l'absence de libertés dont celles d'aller et de venir, d'information, de s'exprimer, d'entreprendre et de droits pour les travailleurs caractérisent l'Afrique d'aujourd'hui. C'est toujours vrai que le moins mauvais des systèmes politiques qu'est la démocratie permet une meilleure régulation.

Dès les indépendances, le processus de démocratisation en Afrique a connu de sérieux problèmes dans la plupart des Etats africains. En effet, l'exacerbation des rivalités tribales, économiques, idéologiques, couplées aux affrontements entre les blocs soviétique et occidental, ne pouvait que les arrêter dans leur élan.

Mais il convient toutefois de relever que sur les 53 pays que compte l'Afrique, plus de quarante vivent sous un régime constitutionnellement démocratique. Depuis 1990, une vingtaine de pays ont connu des changements de régimes et les élections présidentielles avec plusieurs candidats sont devenues la règle (annexe 10).

### **2.3.1 L'équilibre des pouvoirs**

C'est vrai qu'on ne peut pas exporter les modèles de gouvernement occidentaux en Afrique, mais au moins, il faut partir de certains principes qui ont démontré leur importance pour la stabilité de n'importe quel système politique. Le principe de l'équilibre des pouvoirs est un de ces principes.

La contestation du mode de gestion des institutions est permanente et traduit une réelle absence de jeu démocratique, absence imputable en premier ressort aux gouvernants, en tant que premiers responsables de la nation.

En effet, de manière générale, en Afrique, le pouvoir exécutif se veut sans bornes. Aussi il doit aujourd'hui donner plus de gages de bonne foi et de crédibilité, même dans les pays les moins décriés comme le Sénégal. Il lui faut pour cela promouvoir l'opposition, une opposition critique et également crédible, qui dispose d'un espace libre permanent pour s'exprimer.

L'opposition devrait, par exemple, avoir un statut défini par la loi, et des moyens financiers dotés pour son fonctionnement de sorte que sa participation dans les processus électoraux soit garantie<sup>30</sup>. Quand on sait le poids important qu'elle représente dans les pays, en raison des troubles que des mots d'ordre peuvent entraîner, on comprend que sa légitimité puisse être reconnue.

Lorsqu'un chef d'Etat s'installe dans l'illégalité, comme c'est presque toujours le cas en Afrique, il pourrait être judicieux de faire participer l'opposition politique dans les choix importants de la nation. Cette démarche aurait l'avantage non seulement d'associer l'ensemble du pays aux grandes décisions, mais aussi de désamorcer les conflits qui pourraient en résulter. Cela suppose évidemment que l'opposition joue également son rôle, dans l'intérêt suprême de la nation.

C'est par ailleurs une école de démocratie, où il est clair que l'intérêt de l'adversaire doit toujours être pris en compte comme partie intégrante de notre propre intérêt, dans la mesure où une solution négociée, passant par des concessions de part et d'autre est toujours un meilleur gage de paix pour le long terme.

Enfin, s'agissant de la justice, elle devrait être totalement autonome, érigée en pouvoir, au même titre que l'exécutif et le législatif. Cet équilibre effectif des pouvoirs participe de la nécessité d'aboutir à un gouvernement modéré dans lequel le pouvoir perd son potentiel agressif grâce à la séparation des pouvoirs et aux freins et contrepoids que celle-ci induit. Dans cet esprit, les membres de certaines institutions et de certains organismes de contrôle devraient pouvoir être nommés suivant des quotas par les chefs de l'exécutif, du législatif, du judiciaire et de l'opposition.

---

<sup>30</sup> *Les forces armées du Zimbabwe ont harcelé les électeurs pour influencer le résultat des élections du mois de mars passé en faveur du parti de Robert Mugabe l'Union Nationale Africaine.*

### 2.3.2 Rénouveau des mandats

Les élections constituent des échéances capitales dans la vie des Etats en ce sens qu'elles donnent aux citoyens l'occasion toujours attendue de sanctionner positivement ou négativement l'action conduite par les élus. Elles sont aussi souvent le point de départ de contestations puis des conflits et devraient à ce double titre faire l'objet d'une attention toute particulière. Outre que les électeurs sont fortement sollicités, les candidats s'investissent souvent dans une sorte de combat pour la vie ou la mort, car c'est à ce moment qu'il faut confisquer le pouvoir que l'on détient encore ou le conquérir.

Il convient donc de s'interroger sur les engagements des élus et sur le vote des électeurs, la durée des mandats, et enfin le problème de l'alternance.

S'agissant des engagements ou des mandats, l'expérience montre qu'aussitôt élus, les engagements pris sont oubliés par les anciens candidats, désormais préoccupés par l'amélioration de leurs conditions matérielles. C'est la politique du ventre qui les amène par la suite à user de toutes compromissions pour se faire réélire lors des consultations suivantes<sup>31</sup>. C'est ainsi que des élus conservent le pouvoir sur de longues périodes alors qu'ils sont notoirement contestés.

Il importe donc que les mandats sollicités le soient non seulement sur la base d'un programme fut-il minimum, mais surtout d'objectifs précis à atteindre, quantifiables, en tout cas facilement appréciables par les citoyens comme par exemple la corruption, l'éducation, la santé, le tribalisme, les infrastructures de transport, etc... Car, malgré la complexité de ces problèmes, les améliorations sont toujours perceptibles lorsqu'il y en a. Le citoyen ordinaire ne s'y trompe pas puisque ce sont des problèmes qui ont des conséquences directes sur son vécu quotidien. La sanction des électeurs en deviendrait aussi plus lisible et plus efficace.

Pour ce qui est de la durée des mandats, on a souvent justifié des mandats longs (plus de 5 ans) par la nécessité de ne pas mobiliser souvent les énergies dans des joutes qui, au lieu de rassembler, divisent plutôt. Mais il nous semble que ce soit le moindre mal, puisque les élections terminées, les élus se mettent en hibernation et ne font rien pour la collectivité. Il apparaît raisonnable dans ce cas que tous les trois ans au plus, les élus se représentent devant les électeurs. Ce pourrait être le cas pour les municipales, les législatives, les sénatoriales, et un ou deux ans de plus pour les présidentielles.

---

<sup>31</sup> J.F. Médard, *L'Etat patrimonialisé, Politique africaine, Sept 1990, op. cit.*

Enfin, l'alternance ne semblant pas naturelle en Afrique, c'est une école à laquelle il faut se mettre car elle est en soi source d'enrichissement pour le pays puisqu'elle permet la participation du plus grand nombre.

D'autre part, elle instaure une culture de tolérance indispensable à une action politique efficiente. En rappelant à titre d'exemple qu'aux USA, la durée du mandat de député est de deux ans, il semble indispensable de donner la chance à un plus grand nombre de participer à l'action politique en tant que mandataire, et de rompre le sentiment largement partagé suivant lequel ce serait l'affaire de quelques personnes.

Pour cela, les mandats ne devraient être renouvelables qu'une ou deux fois, en dehors du mandat présidentiel qui, du fait des enjeux qu'il induit principalement en termes de troubles sociaux, devrait être unique, c'est à dire non renouvelable.

La volonté d'accaparer le pouvoir s'y briserait et les accusations relatives à ce sujet deviendraient sans objet. En tout cas, on ne parlerait plus de pouvoir en place se préparant à frauder pour conserver le pouvoir et les commissions électorales chargées de veiller à la régularité des élections seraient plus indépendantes.

### 2.3.3 Participation des cadres

L'Afrique est en proie à une misère exponentielle qui menace la survie de dizaines de millions d'individus; ses cadres sont au chômage, expatriés ou parqués dans une fonction publique en banqueroute, réduisant en poussière les savoirs conquis de haute lutte sur les bancs des écoles et des universités.

Le fonctionnement de l'encadrement au quotidien est lui-même mal assuré; les fonctionnaires, dont les salaires ont été amputés parfois de moitié en dix ans, sont de moins en moins payés régulièrement, quand ils le sont. Les militaires, les douaniers, les policiers, longtemps choyés, rançonnent villageois et citadins et on ne compte plus le nombre de routes, de pistes, d'écoles et d'hôpitaux délabrés. Les agents de l'Etat ont autre chose à faire pour survivre que de le servir<sup>32</sup>. Les seuls cadres encore efficaces sont des agents d'entreprises de développement ou des fonctionnaires rémunérés par des institutions multilatérales, voire par des Etats non africains. Ils sont dotés de moyens de subsistance et de travail fournis par l'extérieur et ils établissent des liaisons directes avec l'étranger indépendamment des structures officielles d'encadrement de l'espace national.

---

<sup>32</sup> Alain Dubresson et Jean-Pierre Raison, *L'Afrique subsaharienne*, Armand Colin, 1998, *op. cit.*

La situation des cadres en Afrique est très délicate mais il n'en reste pas moins que sans leur participation active, la démocratisation restera un défi sur le continent. Ils sont les mieux préparés non seulement pour aider au changement politique, mais aussi pour piloter les évolutions indispensables pour le développement des économies de leurs pays.

## **CONCLUSION**

Il est évident que la situation politique et économique en Afrique est compliquée. Aujourd'hui vingt-deux des vingt-cinq pays les plus pauvres se situent dans ce continent et l'Afrique est la seule région dans le monde où l'on prévoit un accroissement de cette pauvreté dans les dix prochaines années<sup>33</sup>. D'ailleurs les nombreux conflits qui frappent la région ne font que compliquer la situation d'instabilité déjà assez fragile qu'empêche le développement économique.

L'Afrique du XXI<sup>e</sup> siècle a le devoir de produire son propre modèle d'Etat de droit démocratique. Dans ce sens l'Etat multinational constitue à la fois une organisation du politique et une capacité d'agir ensemble pour faire face aux enjeux et défis qui pèsent sur le destin commun. Le pouvoir reste démocratique, il est un pouvoir accepté et partagé par les nations et les citoyens. C'est un modèle d'Etat qui dépasse l'Etat nation traditionnel et qui s'articule sur le principe de l'unité dans la diversité. A ce titre, il forme un espace fédérateur des nations, langues, religions, cultures, territoires et normes dont l'Etat a pour charge de garantir la survie.

Le développement économique est une condition indispensable pour la normalisation des relations des sociétés du continent africain, le rôle des gouvernements est décisif car il reste encore l'interlocuteur privilégié vis à vis des organismes internationaux et possèdent les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des programmes de développement.

Par ailleurs, la petite taille des économies africaines oblige à faire une approche régionale voire continentale tout simplement parce qu'aujourd'hui les pays africains ne sont pas en situation d'exercer aucune force sur la scène internationale. Ils ne peuvent, en particulier, avoir un impact suffisant dans les négociations multilatérales car leur capacité de négociation est trop faible.

---

<sup>33</sup> David S. Landes, *Vive l'afro-optimisme!*, *Géopolitique Africaine*, n° 3, juillet 2001.

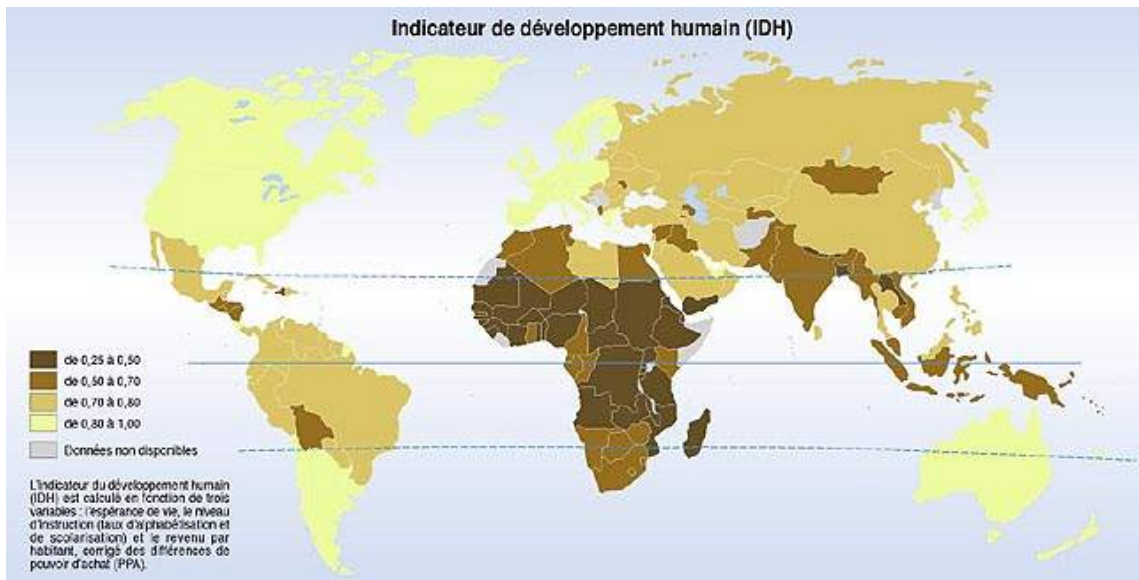
L'Afrique doit investir dans ses infrastructures et ses équipements de production, mais aussi dans la formation du capital humain, indispensable pour la gestion de l'ensemble des économies du continent. Encore une fois la participation active des gouvernements sera décisive pour la réussite des projets de développement.

La démocratisation des Etats du continent reste encore un des défis pour l'Afrique. Les progrès observés dans les différents pays sur la voie de la démocratie et d'une meilleure gouvernance sont les meilleurs garants d'une évolution favorable. La lutte contre la corruption et la formation des cadres constitue le meilleur investissement en capital humain que les pays africains peuvent faire.

La solution pour la situation de crise et de faiblesse des Etats en Afrique n'est pas simple. Il faut agir d'abord sur l'organisation politique des Etats, deuxièmement sur les conditions économiques permettant le développement et enfin impulser les processus démocratiques. Ces trois voies ne pourront être atteintes que si elles sont envisagées d'une manière globale.

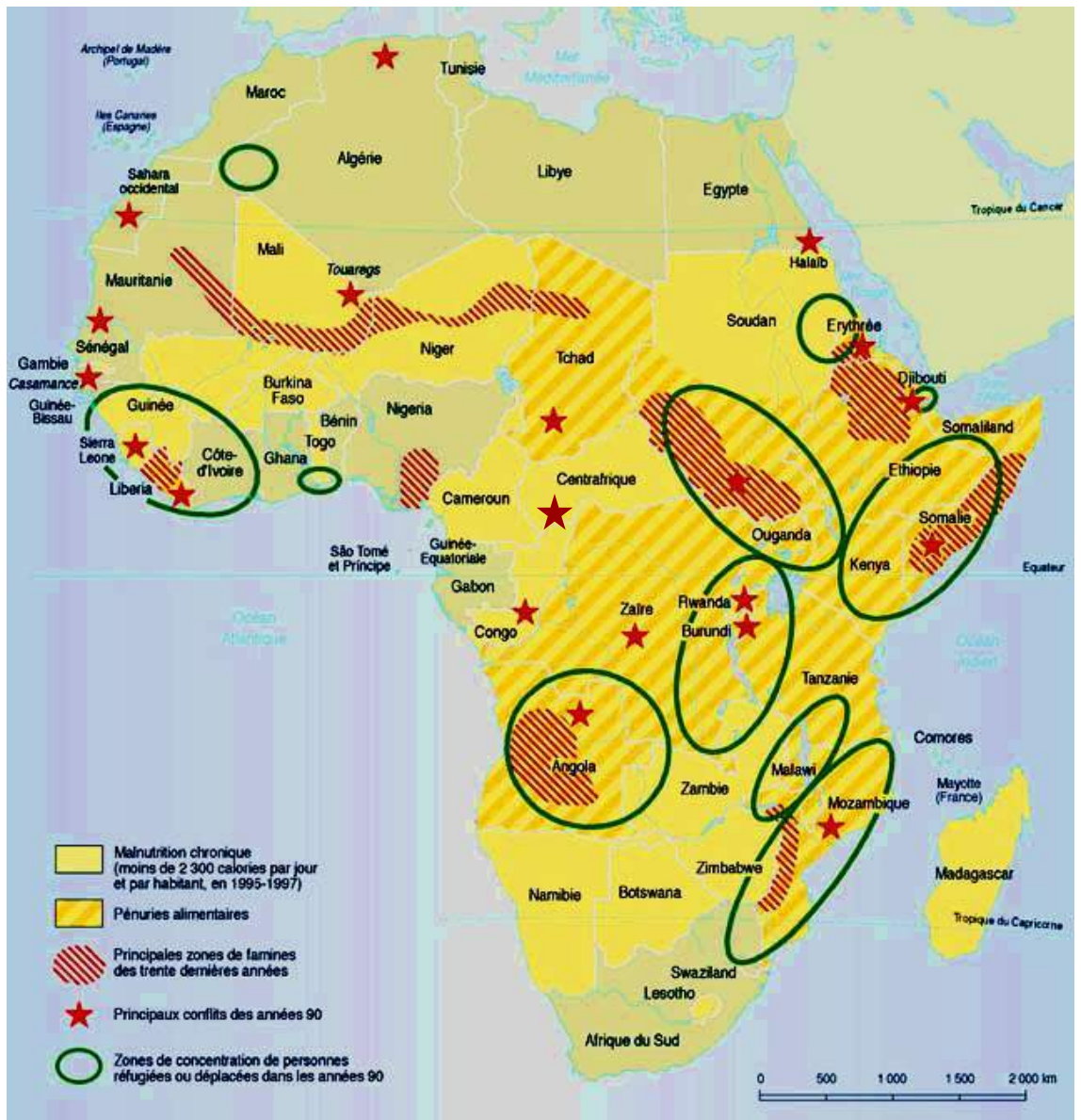
# ANNEXE 1

## L'INDICATEUR DE DEVELOPPEMENT HUMAIN



Source : Université de Bordeaux.

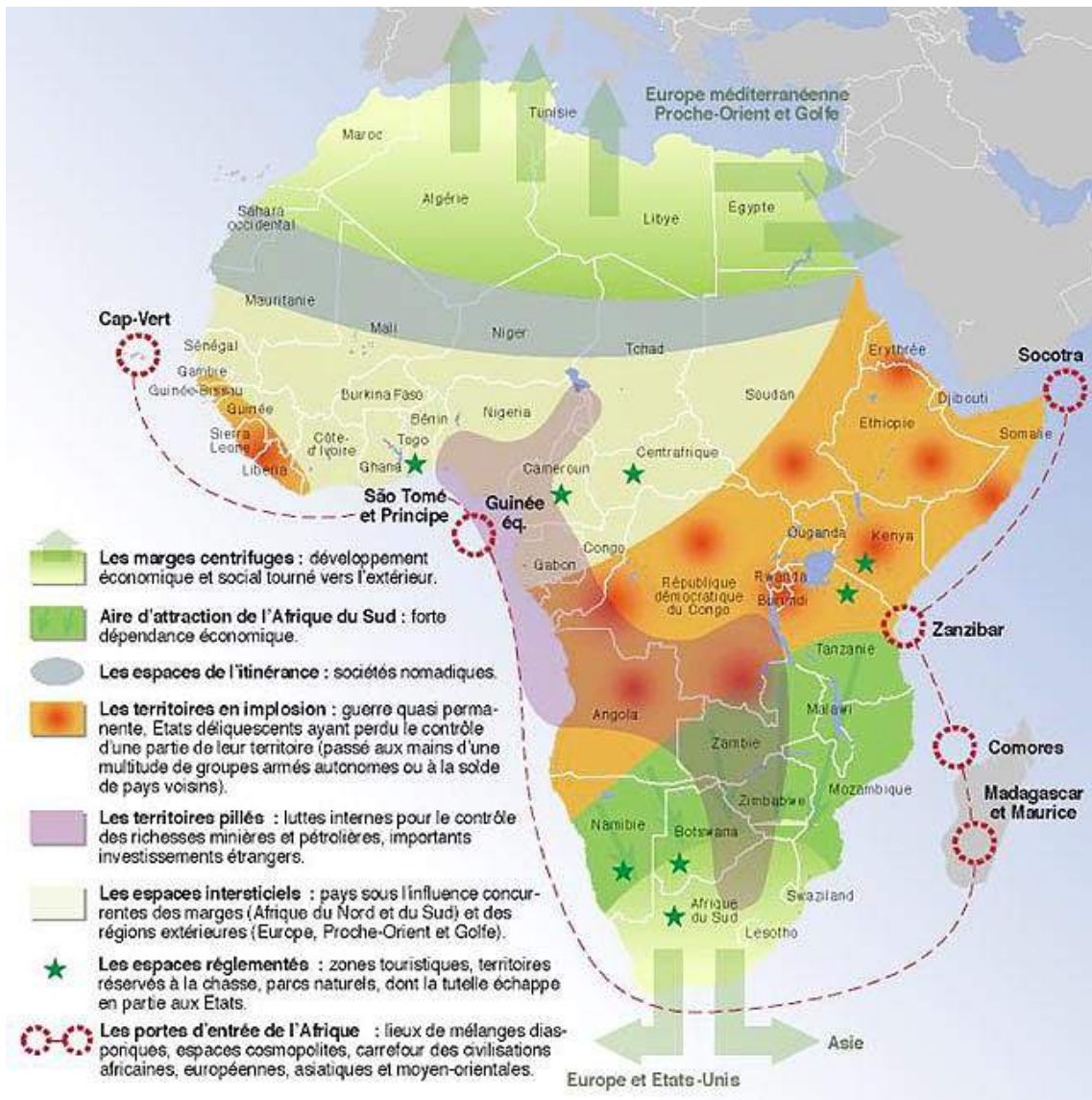
## ANNEXE 2 LES PROBLEMES EN AFRIQUE



Source : Université de Bordeaux.

### ANNEXE 3

## LES PRESSIONS INTERNATIONALES SUR LES ETATS AFRICAINS



Source : Université de Bordeaux.

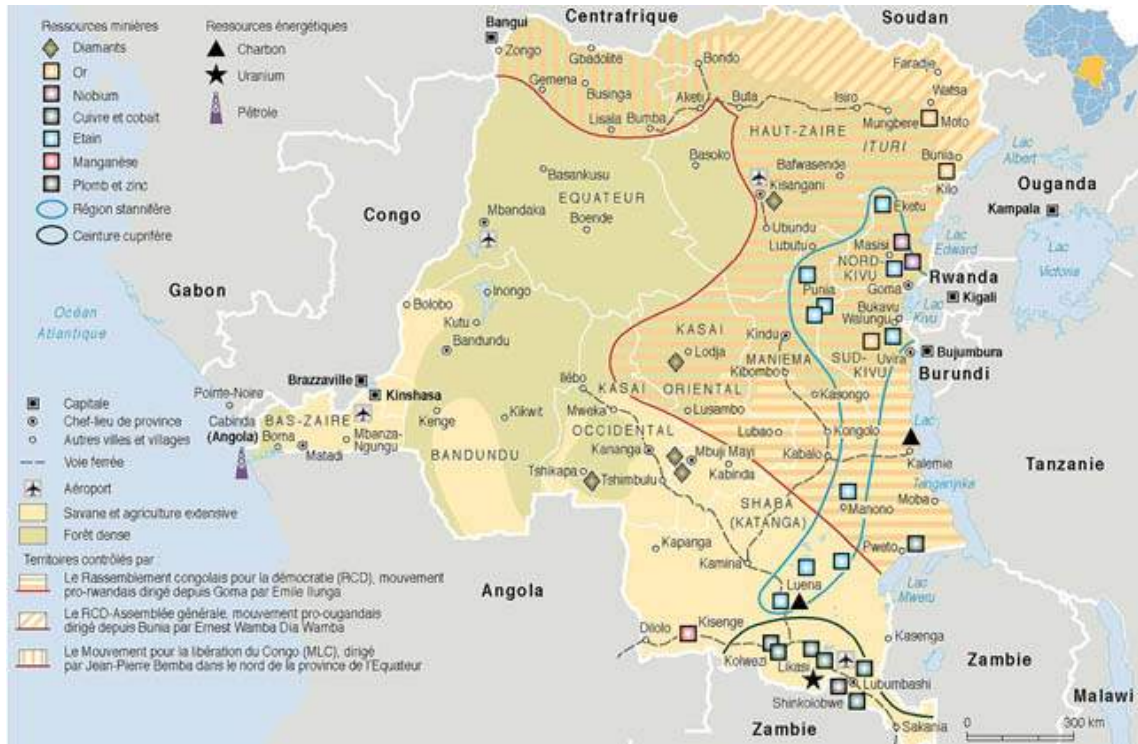
**ANNEXE 4**  
**LES RESSOURCES ENERGETIQUES ET LA DISTRIBUTION ETHNIQUE**  
**DU NIGERIA**



Source : Université de Bordeaux.

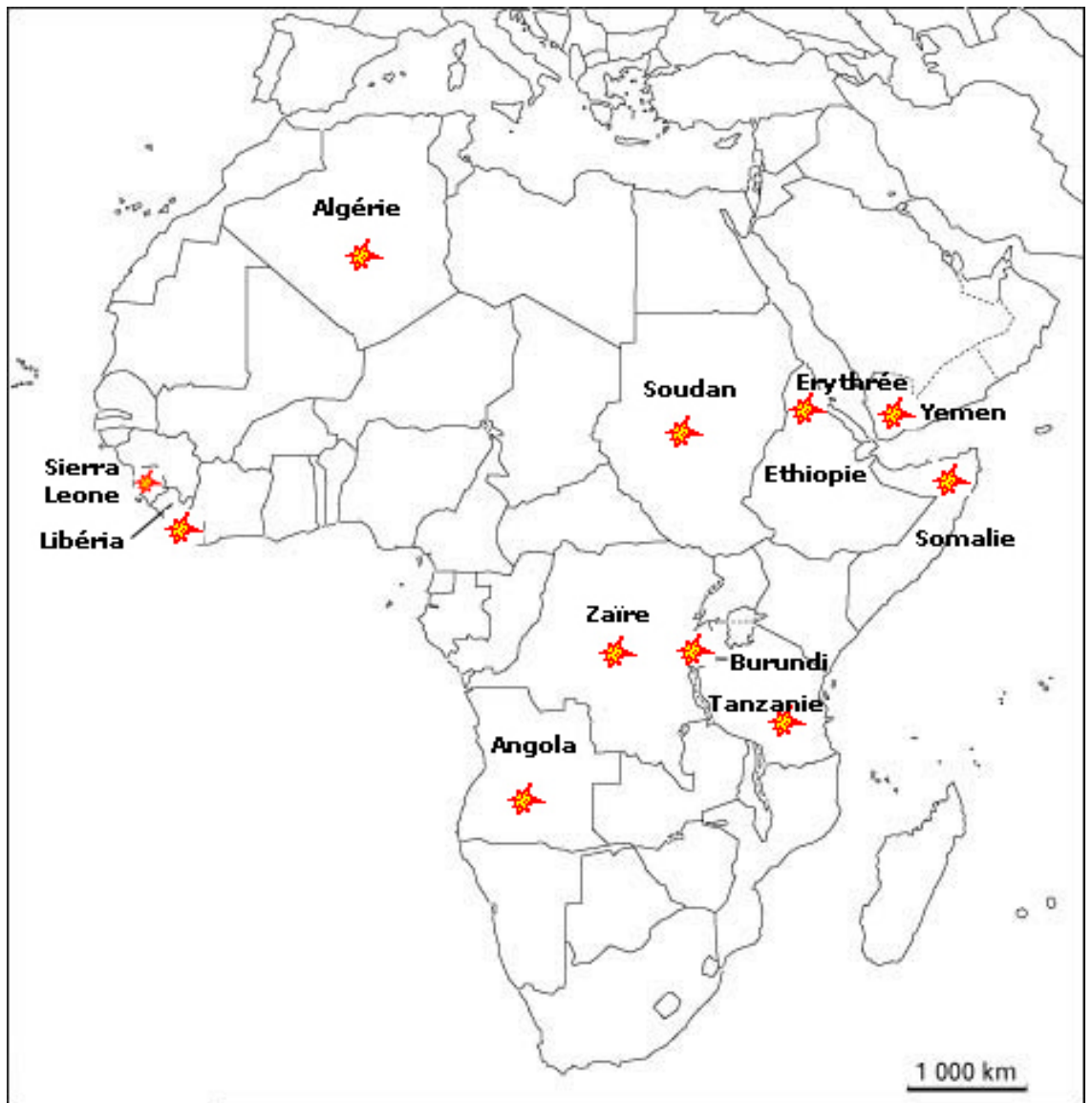
## ANNEXE 5

### LES INTERVENTIONS ETRANGERES EN RDC



Source : Université de Bordeaux.

**ANNEXE 6**  
**LES CONFLITS EN AFRIQUE**



Source : Le monde diplomatique 2000.

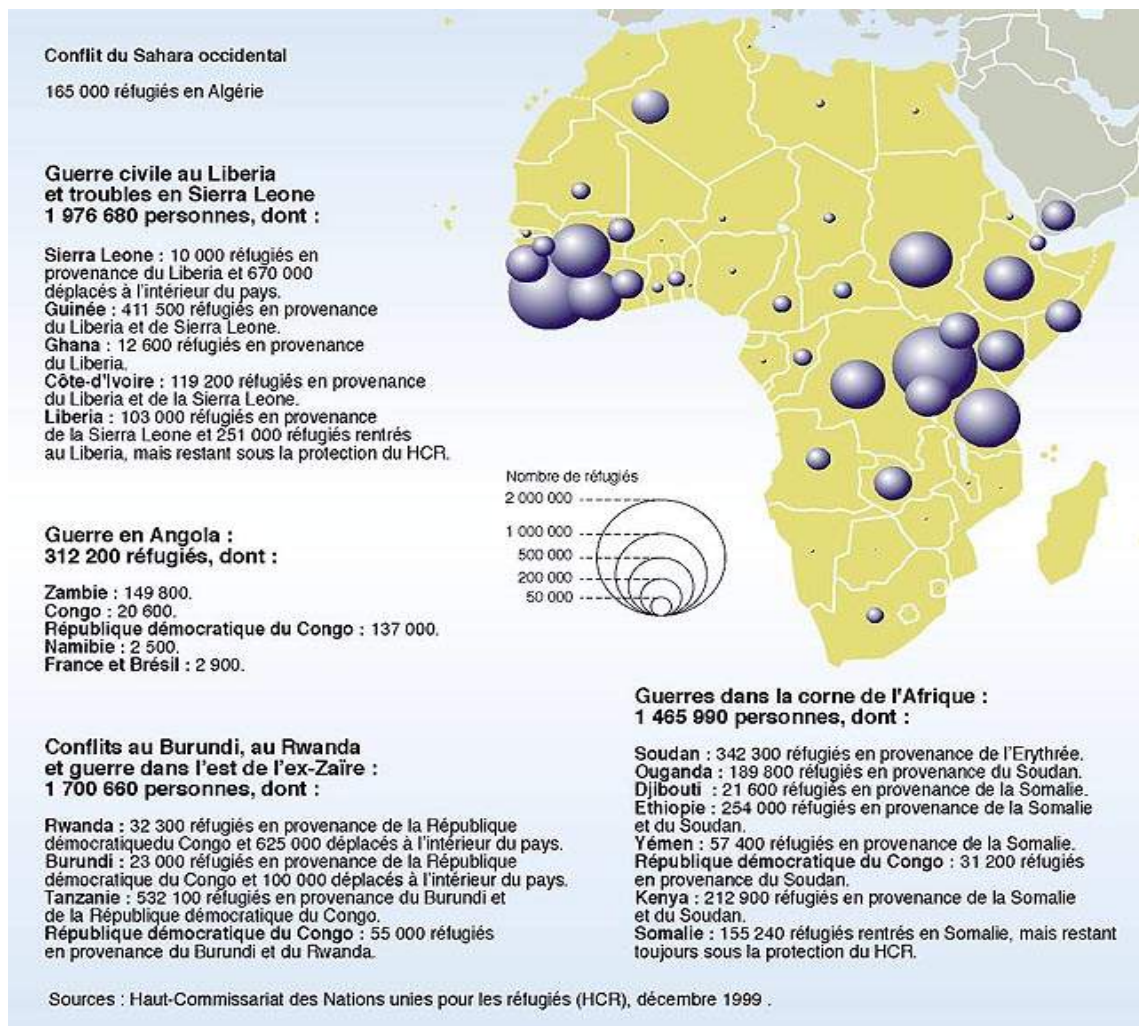
## ANNEXE 7 LE CONFLIT ERYTHREE-ETHIOPIE



Source : Université de Bordeaux.

## ANNEXE 8

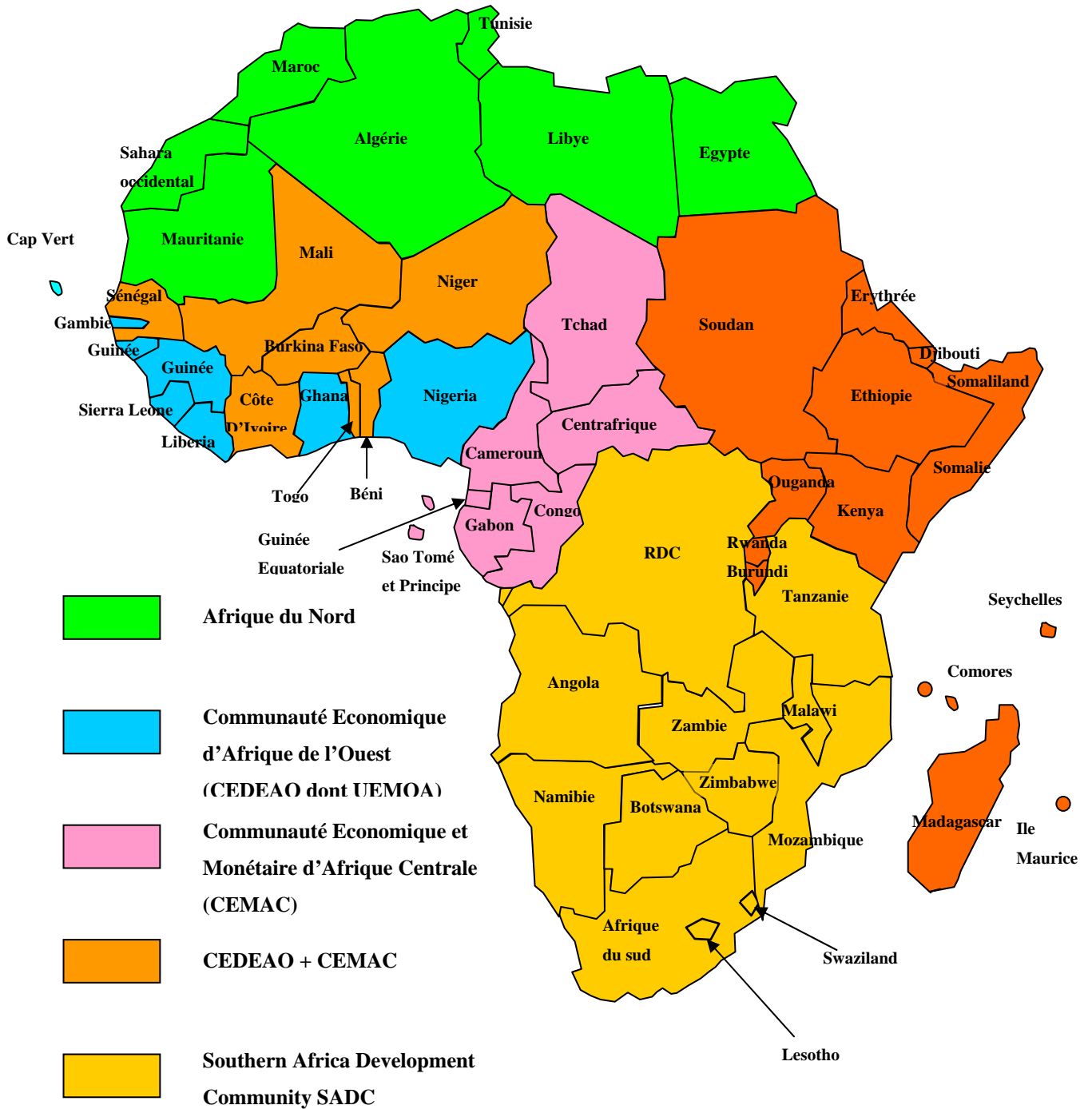
### LES REFUGIES EN AFRIQUE



Source : Université de Bordeaux.

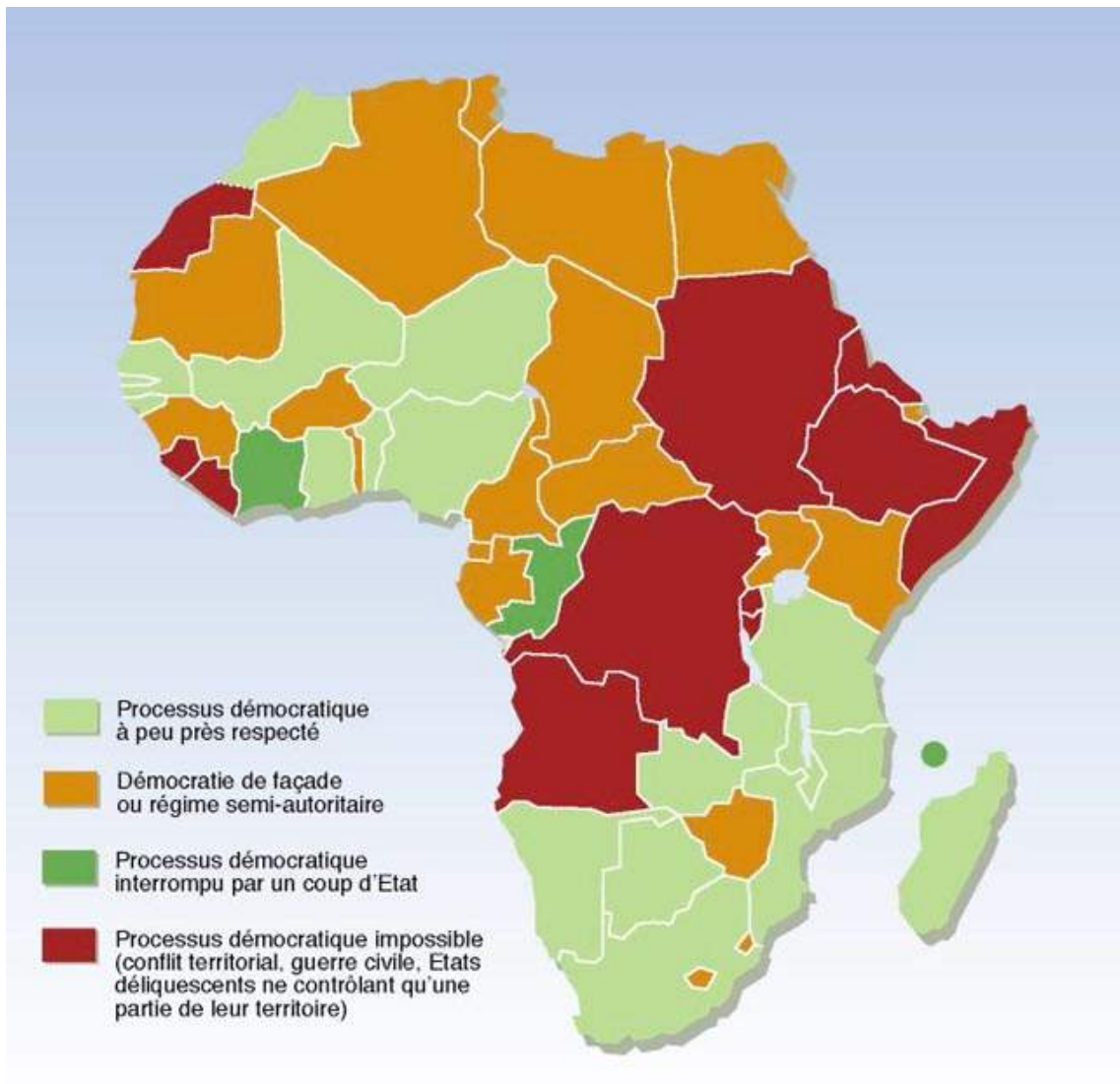
## ANNEXE 9

### LES INTEGRATIONS REGIONALES EN AFRIQUE



Source : 13<sup>e</sup> rapport du CIAN, décembre 2001.

**ANNEXE 10**  
**LA DEMOCRATISATION EN AFRIQUE**



Source : Université de Bordeaux.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **OUVRAGES EN FRANÇAIS**

J. Fontanel, L'action économique de l'Etat, L'Harmattan, Paris, 2001.

Rémy Bazenguissa, L'Afrique, mythes ou réalités d'un continent, Le Cherche Midi éditeur 1995.

Alain Dubresson et Jean-Pierre Raison, L'Afrique subsaharienne, Armand Colin, 1998.

J. F. Bayart, L'Etat en Afrique, la politique du ventre, Paris, Fayard, 1998.

Michel Foucher et Dominique Darbon, L'Afrique du Sud, puissance utile?, Belin, 1998.

Brigitte Krulic, La Nation une idée moderne, Ellipses 1999.

Ibrahima Baba Kaké, L'Ere des grands empires, ACTT/Présence africaine, 1998.

Alain Dieckhoff, La nation dans tous ses Etats, Flammarion 1998.

Odon Vallet, l'Etat et le politique, Flammarion, 1994.

### **OUVRAGES EN ESPAGNOL**

Andres de BLAS, Teoria del Estado, Université National d'Education à Distance, UNED, 2000.

### **DOCUMENTATION OFICIELLE**

Etat du monde 2001.

RAMSES 2002, Institut français des relations internationales, Dunod, 2002.

Rapport de la Banque Mondiale, World Development Report, 2000, p. 274, 296, 316.

Populations et richesses dans le monde en 2001, dans l'édition 2001 de Bilan du monde, p 22.

### **ARTICLES DE REVUES EN FRANÇAIS**

J. du Bois de Gaudusson et J. F. Médard, La crise permanente de l'Etat et la recherche difficile de nouveaux modes de régulation, Afrique Contemporaine, n° 199, 2002, p 4.

J. F. Médard, l'Etat patrimonialisé, Politique africaine, 1990.

Les entreprises françaises & l'Afrique, 13<sup>e</sup> rapport du CIAN, Le MOCI, n° spécial 1525B décembre 2001.

Hélène d'Almeida-Topor, Les économies en Afrique subsaharienne : des indicateurs aux réalités, Géopolitique Africaine, n° 3, juillet 2001.

Mwayila Tshiyembe, Le Monde Diplomatique, Sep 2000.

Achille Mbembe, "Vers une nouvelle géopolitique africaine", Afriques en renaissance, n°51, mai-juin 2000.

Karl Renner, "Nation, mythe et réalité", Presses universitaires de Nancy, Nancy 1998, pp. 97-99.

Stéphane Pierré-Caps, "Etat, société et pouvoir à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle", Presses universitaires de Nancy, Nancy 1999, pp. 403-422.

Philippe Engelhard, "Pour un développement à l'africaine", "Afriques en renaissance", Manière de voir n° 51, mai-juin 2000.

Gérard Cambas et François Kerhuel, La réforme de L'Etat, Afrique Contemporaine, n° 199, 2002, pp 80-83.

Analyse économique du Banque Mondiale, Région Afrique, n° 4, octobre 1993.

Jean Claude Berthélemy, Les économies africaines face à la mondialisation, Géopolitique Africaine, n° 3, juillet 2001.

David S. Landes, Vive l'afro-optimisme!, Géopolitique Africaine, n° 3, juillet 2001.

#### **SITES INTERNET**

<http://www.monde-diplomatique.fr/2000/09/TSHIYEMBE/14270>

<http://www.afriquepluriel.ch/conflits.htm>

<http://www.worldbank.org/afr/findings/french/ffind04.htm>

[http://www.obsarm.org/dossiers/actu\\_conflits/afrique2.htm](http://www.obsarm.org/dossiers/actu_conflits/afrique2.htm)

<http://www.africa.u-bordeau.fr>

## **TABLE DES MATIÈRES**

INTRODUCTION	1
1 PREMIÈRE PARTIE : LA CRISE DE L'ETAT EN AFRIQUE	3
1.1 LES CARENCES DE L'ETAT AFRICAIN AUJOURD'HUI	3
1.1.1 L'Etat dépossédé et les nouveaux acteurs	3
1.1.2 L'affaiblissement de l'autorité de l'Etat	4
1.1.3 Les institutions ne fonctionnent pas	5
1.1.3.1 Les institutions étatiques	5
1.1.3.2 Les partis politiques et les groupes de pression	6
1.2 L'ETAT AFRICAIN COMME CONSEQUENCE DE L'HISTOIRE	6
1.2.1 La décolonisation	6
1.2.1.1 Le territoire	7
1.2.1.2 Les nations	7
1.2.1.3 Le pouvoir	8
1.2.2 L'effondrement du bloc soviétique	9
1.3 CIRCONSTANCES AGGRAVANTES	10
1.3.1 La situation économique	10
1.3.1.1 L'aide internationale	11
1.3.1.2 L'Afrique à deux vitesses	12
1.3.1.3 Le trafic illégal	12
1.3.2 Les conflits	13
1.3.2.1 Internes	14
1.3.2.2 Externes	15
1.3.2.3 Le mercenariat	16
1.3.2.4 Les réfugiés	16
2 SECONDE PARTIE : UNE SOLUTION POUR L'ETAT AFRICAIN	17
2.1 L'ETAT MULTINATIONAL	18
2.1.1 Les nations dans l'Etat	18
2.1.1.1 Les nations pré coloniales	18
2.1.1.2 La nation juridique et la nation sociologique	19
2.1.2 Les territoires	20
	48

2.1.3 Les citoyens	21
2.1.3.1 Différents niveaux de citoyenneté	22
2.1.3.2 Le partage du pouvoir	22
2.2 L'ETAT COMME PARTENAIRE DU DEVELOPPEMENT	23
2.2.1 Le développement pour la stabilité	24
2.2.1.1 La régionalisation	24
2.2.1.2 Changement des procédures d'aide	25
2.2.1.3 Le CSRP comme outil pour le développement	25
2.2.2 La réforme de la fonction publique	26
2.2.2.1 Contrôle plus rigoureux	27
2.2.2.2 Formation des cadres	27
2.2.3 L'engagement du gouvernement	28
2.2.3.1 Lutte contre la corruption	28
2.2.3.2 Abandon des pratiques patrimonialistes	29
2.3 LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE	30
2.3.1 L'équilibre des pouvoirs	30
2.3.2 Renouveau des mandats	32
2.3.3 Participation des cadres	33
CONCLUSION	34

### **TABLE DES ANNEXES**

ANNEXE 1	L'INDICATEUR DE DEVELOPPEMENT HUMAIN
ANNEXE 2	LES PROBLEMES EN AFRIQUE
ANNEXE 3	LES PRESSIONS INTERNATIONALES SUR LES ETATS AFRICAINS
ANNEXE 4	LES RESSOURCES ENERGETIQUES DU NIGERIA
ANNEXE 5	LES INTERVENTIONS ETRANGERES EN RDC
ANNEXE 6	LE CONFLIT ERYTHREE-ETHIOPIE
ANNEXE 7	LES CONFLITS EN AFRIQUE
ANNEXE 8	LES REFUGIES EN AFRIQUE
ANNEXE 9	LES INTEGRATIONS REGIONALES
ANNEXE 10	LA DEMOCRATISATION EN AFRIQUE

